

AFRICAN UNION

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 551 7844  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL CONSULTATIF DE  
L'UNION AFRICAINE SUR LA  
CORRUPTION**

**PLAN STRATÉGIQUE 2011 – 2015**

VERSION FINALE (juin 2011)

**AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE**

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Plan stratégique 2011 – 2015 du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption est un cadre qui fournit les orientations sur les initiatives à prendre par les membres du Conseil et par le Secrétariat, en vue de la réalisation de la vision à court terme du Conseil, à savoir disposer d'ici à 2015 « **d'une organisation efficace qui fournit un appui approprié aux États membres, dans la mise en œuvre durable de la Convention de l'UA et dans la lutte contre la corruption en Afrique** ».

L'analyse de la mission, des points forts, des faiblesses, des opportunités et des menaces du Conseil, de même que l'identification des principales catégories de parties prenantes a permis d'identifier un créneau pour le Conseil. En effet, ses interventions, en tant qu'organe de coordination des initiatives de lutte contre la corruption dans l'ensemble de l'Afrique, confirmeront la valeur ajoutée qu'il apporte à un domaine en pleine évolution.

La vision du Conseil s'articulera autour de quatre axes stratégiques principaux :

- **Appui à la mise en œuvre de la Convention**, avec des objectifs majeurs liés à la ratification de la Convention, à la promotion de codes de conduite harmonisés à l'intention des agents de l'État, ainsi que la mise au point de méthodologies destinées à analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique ;
- **Sensibilisation à la Convention et à la visibilité du Conseil** et autres mécanismes de la Convention ;
- **Établissement de partenariats**, au moyen desquels le Conseil consolidera ses relations avec les parties prenantes en vue d'une meilleure coordination et efficacité des initiatives de lutte contre la corruption ;
- **Efficacité opérationnelle du Conseil, suivi et évaluation**; destiné à mettre en place des systèmes de travail appropriés au sein du Conseil et à assurer le suivi des résultats et des effets de la lutte contre la corruption sur le Continent.

Pendant les deux premières années, le Conseil et le Secrétariat s'attacheront à renforcer leur propre efficacité opérationnelle, afin d'assurer la viabilité de leurs actions. Les autres principaux domaines d'intérêt porteront sur la ratification de la Convention par les États membres, la mise en œuvre d'une stratégie de communication, le développement et la mise en œuvre de projets contre la corruption avec les parties prenantes.

Afin d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la réalisation de ce plan, le Conseil jouera un rôle de cellule de réflexion et fournira aux États membres ainsi qu'au Secrétariat, les orientations requises sur les questions de lutte contre la corruption. Il sera également chargé de mener des campagnes ainsi que de la communication stratégique, tandis que le Secrétariat exécutif assurera l'appui technique et administratif requis pour la réalisation des différentes activités.

Le Conseil envisage d'exécuter ce plan en se fondant sur des principes majeurs comme, entre autres :

- La subsidiarité et complémentarité avec les autres organes de l'UA, les États membres et les CER ;
- Les réalisations concrètes, la faisabilité et l'obtention de résultats ;
- Une méthode d'établissement de réseaux, qui bénéficie des initiatives et des ressources mises à disposition par d'autres acteurs.

**ABRÉVIATIONS**

CAE	:	Communauté de l'Afrique de l'Est
CCUAC	:	Conseil consultatif de l'UA sur la corruption
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	:	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	:	Communautés économiques régionales
SADC	:	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
COMESA	:	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CUA	:	Commission de l'Union africaine
FFPM	:	Forces, faiblesses, possibilités et menaces
GIZ	:	Coopération internationale allemande
ONG	:	Organisations non gouvernementales
ONUDC	:	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
RU	:	Royaume-Uni
U4	:	Centre de ressources pour la lutte contre la corruption
UA	:	Union africaine
MAEP	:	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
UE	:	Union européenne
UNCAC	:	Convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

CUAC : Convention de l'Union africaine sur la corruption

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>ii</b>
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....</b>	<b>iii</b>
<b>ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>iv</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>v</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
A. Contexte et objectifs du plan.....	6
B. Le processus de planification stratégique.....	8
<b>LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION DE L'UA .....</b>	<b>10</b>
A. Mission et structure institutionnelle.....	10
B. Valeurs et principes fondamentaux.....	11
C. Valeur ajoutée de la CCUAC.....	11
<b>ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>13</b>
A. Analyse des parties prenantes.....	13
B. Analyse FFPM.....	19
<b>PLAN STRATÉGIQUE 2011 – 2015 DU CCUAC .....</b>	<b>22</b>
A. Vision .....	22
B. Principaux défis et réalisations du Conseil.....	22
C. Axe stratégique et principaux objectifs .....	22
D. Stratégie de mise en oeuvre .....	33
E. Priorités pour 2011-2012.....	33
<b>MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>43</b>
A. Liste des parties prenantes interviewées .....	43
B. Liste des participants à l'atelier de validation.....	43
C. Structure proposée pour le secrétariat du Conseil consultatif sur la corruption.....	45

## INTRODUCTION

### A. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PLAN

Les insuffisances constatées au niveau de la gouvernance qui prennent la forme d'une coexistence de régimes autocratiques, de l'impunité généralisée et de l'exploitation non déclarée des ressources naturelles, continuent d'être la source d'énormes problèmes pour le développement socioéconomique et politique du continent. Les pratiques liées à la corruption assèchent les caisses de l'État, occasionnent des ravages au niveau du libre échange et font fuir les investisseurs. Selon des estimations de la banque mondiale, la corruption peut faire baisser de 0,5 à 1%, le taux de croissance annuel d'un pays. Des travaux de recherche réalisés par le FMI ont montré que l'investissement dans les pays corrompus est inférieur de près de 5% à celui réalisé dans les pays relativement exempts de corruption.

Sur la base d'études empiriques, on peut affirmer que l'Afrique subsaharienne est la seule région du monde où la pauvreté a augmenté au cours des deux dernières décennies. C'est en Afrique que se situent trente-deux (32) des trente-huit (38) pays les plus endettés et les plus pauvres du monde. Outre la corruption, les conflits armés incessants, la pandémie du VIH/sida et la baisse des termes de l'échange des produits de base non-minéraux continuent d'accentuer les graves défis auxquels le continent est confronté.

De véritables progrès sont enregistrés au niveau des normes de gouvernance en Afrique. Ils vont des initiatives prises pour lutter contre la corruption et améliorer la gestion économique et financière, aux efforts déployés en vue de démocratiser le système politique, de promouvoir l'indépendance du système judiciaire et les relations avec les organisations de la société civile et les médias. Il convient, toutefois, de noter que les défis liés à l'institution de la bonne gouvernance et la constitution d'États solides demeurent énormes en Afrique. Les institutions étatiques et leur capacité à fournir des mécanismes régulateurs au sein du système demeurent faibles, alors que le projet démocratique reste fragile et réversible. En outre, les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption sont limités, du fait de l'insuffisance des capacités et des infrastructures de gestion des finances publiques.

La généralisation de la corruption, en particulier dans les pays en développement, a suscité un élan pour traiter de ce problème. À cet effet, l'Organisation des Nations Unies a mis en place la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC). En Afrique, des instruments pour s'attaquer au fléau de la corruption ont vu le jour aux niveaux continental et régional, à savoir : la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (la Convention de l'UA) au niveau continental, de même que des cadres régionaux mis au point par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Les États membres de l'union africaine ont adopté, lors de la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui s'est tenue à Maputo (Mozambique), le 11 juillet 2003, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (la Convention), qui est entrée en vigueur le 5 août 2006, soit trente (30) jours après le dépôt du quinzième (15<sup>ème</sup>) instrument de ratification. À ce jour, trente-et-un (31) États membres l'ont ratifiée et sont parties à la Convention.

Les principaux objectifs de la Convention sont les suivants :

- a. Promouvoir et renforcer la mise en place en Afrique, par chacun des États parties, des mécanismes nécessaires pour prévenir, détecter, réprimer et éradiquer la corruption et les infractions assimilées dans les secteurs public et privé ;
- b. Promouvoir, faciliter et réglementer la coopération entre les États parties en vue de garantir l'efficacité des mesures et actions visant à prévenir, détecter, réprimer et éradiquer la corruption et les infractions assimilées en Afrique ;
- c. Coordonner et harmoniser les politiques et les législations entre les États parties aux fins de prévention, de détection, de répression et d'éradication de la corruption sur le continent ;

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

- d. Promouvoir le développement socioéconomique par l'élimination des obstacles à la jouissance des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques ;
- e. Créer les conditions nécessaires pour promouvoir la transparence et l'obligation de rendre compte dans la gestion des affaires publiques.

Conformément à l'article 22 (5) de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, un Conseil consultatif a été créé en tant qu'organe autonome au sein de l'Union, qui a pour principal mandat de :

- Promouvoir et encourager l'adoption et l'application de mesures par les États parties en vue de prévenir, de détecter, de punir et d'éradiquer la corruption et les infractions assimilées en Afrique, et également
- Assurer le suivi de l'application de ces mesures.

Le Conseil est composé de onze (11) membres, qui doivent siéger à titre personnel, et dont la durée du mandat est de deux ans. Le premier Conseil a été nommé pour la période allant de 2009 à 2011, et un nouveau Conseil a été élu le 31 janvier 2011 pour la période 2011-2013.

En Afrique, les défis liés à l'établissement des valeurs de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et des droits humanitaires, de la solidarité intra-africaine, de l'égalité entre les hommes et les femmes, du respect de la culture africaine ainsi que de la protection de l'héritage culturel africain restent considérables. Il existe également les défis liés à l'application des instruments juridiques de l'UA, ainsi que ceux relatifs à la promotion de la participation et de la contribution active de toutes les couches de la société africaine au développement et à l'intégration du continent.

La Commission de l'Union africaine cherche à promouvoir les valeurs partagées existantes et convenues sur l'ensemble du continent aux niveaux individuel, national, régional et continental. Au niveau individuel, ces valeurs sont celles qui sont inhérentes aux droits universels et inaliénables de l'homme ; aux libertés fondamentales ; à la participation à la gouvernance et aux processus de développement. Aux niveaux national et régional, parmi ces valeurs figurent : la souveraineté ; l'autodétermination ; le respect de l'état de droit ; la démocratie et la représentation de la volonté du peuple ; la justice sociale ; l'ordre public, la solidarité entre États et la viabilité de l'environnement.

Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption est convaincu de la nécessité de formuler et de poursuivre, prioritairement, une politique pénale commune visant à protéger la société contre la corruption, y compris l'adoption de mesures préventives législatives appropriées, et pense que beaucoup peut être fait, dans les limites des options disponibles, pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ces valeurs partagées.

Conformément à la décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec.570 (XVII)), adoptée lors de sa dix-septième session ordinaire tenue à Kampala, Ouganda, le 25 juillet 2010, qui a entériné la décision du Conseil relative à la préparation d'un Plan stratégique pour ses activités pour la période 2011-2015, le Conseil a entrepris un processus de conception d'un plan stratégique. Ce processus, qui a été accompagné par des consultants extérieurs, avait pour objectif d'ensemble, de mieux définir le rôle du Conseil, sa valeur ajoutée et sa vision, ainsi que de donner davantage de cohérence et une orientation stratégique à ses activités.

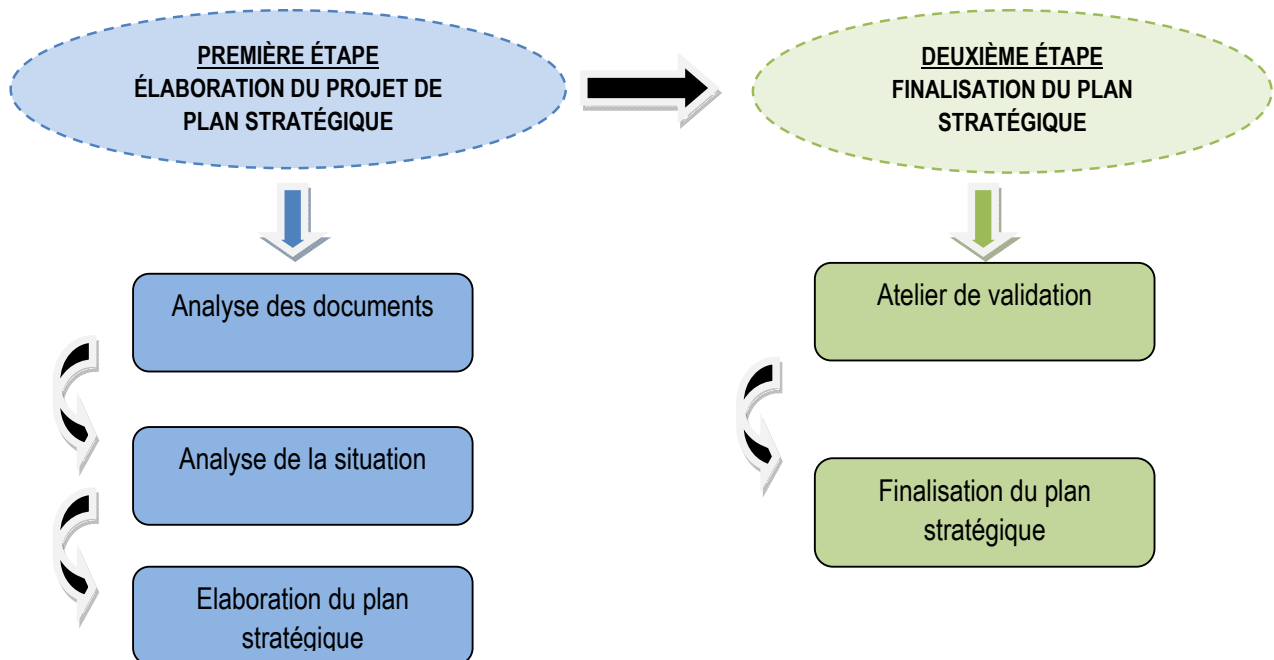
Plus précisément, il a été demandé que le plan stratégique aborde les éléments ci-après :

- Énoncés de la mission et de la vision du Conseil ;
- Points forts, insuffisances, opportunités et menaces ;
- Principales parties prenantes : rôles et responsabilités, relations et perspectives ;
- Buts et objectifs stratégiques, résultats attendus, produits et indicateurs ;
- Priorités à l'attention du Bureau du Conseil ;
- Principales activités, budget requis ;
- Principales hypothèses et principaux facteurs de succès ;
- Structure de l'organisation du travail pour assurer l'efficacité et l'efficience, y compris le recours à des sous-traitants et stratégie de partenariat ;
- Mécanisme de contrôle et d'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique.

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**B. LE PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATEGIQUE**

Le présent plan stratégique a été élaboré à la suite d'un processus participatif et inclusif destiné à s'assurer que les points de vue des membres du Conseil, du personnel du Secrétariat, des principales parties prenantes internes et externes sont pris en compte. Les principes appliqués pendant tout ce processus visent à garantir la pertinence, l'appropriation, l'efficacité et l'efficacé dans la mise en œuvre du plan. Le processus de planification stratégique a été mis en œuvre grâce à une approche consistant en deux étapes principales : l'élaboration du projet de plan stratégique et la finalisation du plan stratégique.



Au cours de la première étape de l'élaboration du plan stratégique, trois activités majeures ont été menées, à savoir :

***Le processus de planification Stratégique***

**1. Analyse des documents:**

Elle implique l'analyse des documents pertinents (la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, les décisions du Conseil exécutif, les rapports des réunions du Conseil tenues en mai, décembre 2009, ainsi qu'en mars et juillet 2010), avec pour objectif de permettre aux consultants d'avoir une connaissance approfondie de l'environnement d'ensemble du Conseil consultatif sur la corruption, de même que du principal axe stratégique de ses programmes, des initiatives passées et actuelles liées à la mise en œuvre de son mandat.

**2. Analyse de la situation :**

Celle-ci a essentiellement porté sur les discussions de groupes et les entrevues avec les membres du Conseil, le personnel du secrétariat et quelques parties prenantes.

Discussions de groupe avec les membres du Conseil

Elles ont essentiellement porté sur :



**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

- La valeur ajoutée de la Convention par rapport à des instruments/ outils similaires mis en place pour lutter contre la corruption en Afrique,
- Les principales réalisations du Conseil au cours des deux dernières années,
- Les principaux points forts et faiblesses du Conseil en tant qu'institution, les problèmes qui se posent actuellement au niveau de la mise en œuvre du mandat du Conseil et les suggestions pour d'éventuelles solutions,
- Les menaces posées par l'environnement mondial,
- Les possibilités de coopération éventuelles avec les autres organisations engagées dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Entrevues avec des parties prenantes potentielles

Des réunions consultatives ont été organisées avec différentes parties prenantes<sup>1</sup> choisies par le Conseil au cours desquelles des informations ont été recueillies sur :

- Leurs points de vue sur la Convention et sur le rôle du Conseil consultatif sur la corruption en Afrique, et plus particulièrement, sur la valeur ajoutée que la Convention de l'UA en ce qui concerne la lutte contre la corruption a apporté au succès de plus en plus grand de ces initiatives et à la recherche de solutions aux problèmes qui se posent,
- Les initiatives actuelles mises en place par ces organisations pour lutter contre la corruption en Afrique et les infractions assimilées, de même que les problèmes qui se posent dans ce cadre,
- Les domaines possibles de partenariat et de synergie avec le Conseil dans l'application des dispositions de la Convention.

### **3. Élaboration du plan stratégique**

Sur la base des informations recueillies, les consultants ont proposé un projet de plan stratégique assorti de ce qui suit :

- Les domaines stratégiques d'intérêt pour le Conseil au cours des cinq prochaines années (2011-2015);
- Les objectifs stratégiques, les résultats et les indicateurs de ces axes stratégiques;
- La structure des travaux en vue d'une réalisation efficace des objectifs
- Le plan de suivi et d'évaluation.

La deuxième étape du processus de planification a porté sur deux activités.

### **4. Atelier de validation**

Cet atelier participatif a rassemblé les membres du Conseil ainsi que les principales parties prenantes à la lutte contre la corruption. Il avait pour objectifs de :

- Analyser et valider le projet de plan stratégique du Conseil consultatif sur la corruption de l'UA,
- Faire des recommandations sur les principales activités du Conseil consultatif sur la corruption de l'UA pour 2011.

Au cours de cet atelier, les participants<sup>2</sup> ont procédé à une analyse détaillée et donné leur avis sur les domaines d'intérêt du Conseil pour les cinq prochaines années. Ils ont également partagé leurs expériences sur les défis posés par la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) et fait des propositions sur les activités prioritaires liées à la mise en œuvre du plan du Conseil consultatif sur la corruption de l'UA pour l'année suivante. Les principales conclusions de ces discussions ont servi à finaliser le présent plan.

### **5. Finalisation du plan stratégique**

Suite à l'atelier de validation, les consultants ont intégré les commentaires et les suggestions des parties prenantes et des membres du Conseil pour améliorer le projet, et fournir une version finale du plan stratégique.

Ce processus a démarré en novembre 2010 et a pris fin en avril 2011.

---

<sup>1</sup> La liste des parties prenantes interviewées pendant l'analyse de la situation figure à l'annexe A.

<sup>2</sup> La liste des participants à l'atelier de validation est disponible à l'annexe B.

## **LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION DE L'UA**

### **A. MISSION ET STRUCTURE INSTITUTIONNELLE**

Le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption (CCUAC) est un mécanisme créé pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (article 22 (1) de la Convention).

La mission de la CCUAC, qui a été clairement énoncée à l'article 22 (5) de la Convention, consiste à :

- a. Promouvoir et encourager l'adoption et l'application de mesures de lutte contre la corruption sur le continent ;
- b. Rassembler des documents et des informations sur la nature et l'ampleur de la corruption et des infractions assimilées en Afrique ;
- c. Élaborer des méthodes pour analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique, diffuser l'information et sensibiliser l'opinion publique sur les effets négatifs de la corruption et des infractions assimilées ;
- d. Conseiller les gouvernements sur la manière de lutter contre le fléau de la corruption et des infractions assimilées au niveau national ;
- e. Recueillir des informations et procéder à des analyses sur la conduite et le comportement des sociétés multinationales opérant en Afrique, et diffuser ces informations auprès des autorités nationales visées à l'article 18 (1) ;
- f. Élaborer et promouvoir l'adoption de codes de conduite harmonisés à l'usage des agents publics ;
- g. Établir des partenariats avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la société civile africaine, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, afin de faciliter le dialogue sur la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- h. Faire régulièrement rapport au Conseil exécutif sur les progrès réalisés par chaque État partie dans l'application des dispositions de la présente Convention ;
- i. S'acquitter de toute autre tâche relative à la corruption et infractions assimilées que peuvent lui confier les organes délibérants de l'Union africaine.

Pour l'accomplissement de ces tâches, le Conseil est composé de 11 membres élus par le Conseil exécutif, à partir d'une liste d'experts. Les membres du Conseil devront :

- Être réputés pour leur grande intégrité et impartialité
- Être reconnus pour leur compétence dans les questions relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées
- Être proposés par les États parties.

Les membres du Conseil sont des personnalités indépendantes qui siègent à titre personnel. Ils sont nommés pour une période de deux (2) ans, renouvelable une fois.

#### **Le Bureau du CCUAC**

Le Conseil élit, parmi ses membres, un Bureau qui est composé d'un Président, d'un Vice-président et d'un Rapporteur. Les membres du Bureau sont nommés pour une période d'un (1) an.

Le Bureau veille à la planification et à la coordination des activités du Conseil consultatif nécessaires pour l'exécution des fonctions du Conseil aux termes de l'article 22 (5) de la Convention. Il peut représenter le Conseil lors de conférences ou de réunions régionales et internationales liées à ses fonctions et mandat. Il peut, après avoir informé la Commission de l'Union africaine (CUA) et, au nom du Conseil, conclure des partenariats et des accords de coopération avec d'autres organisations ou institutions régionales ou internationales poursuivant les mêmes objectifs.

#### **Le Secrétariat exécutif du Conseil**

Le Secrétariat fonctionne sous la direction du Bureau et la supervision du Rapporteur. Il a été créé en vue de fournir un appui technique, professionnel, administratif et logistique au Conseil consultatif. Plus particulièrement, le Secrétariat organise toutes les réunions du Conseil consultatif et du Bureau. Il tient les registres de tous les documents et

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

correspondance du Conseil et s'occupe généralement de la conservation des données relatives à ses activités. Il apporte également aux membres du Conseil l'appui technique dont ils ont besoin dans l'accomplissement de leur mission.

Le Secrétariat est administré par un Secrétaire exécutif. Une structure organisationnelle<sup>3</sup>, conforme aux politiques et directives générales de l'Union africaine, a été conçue et est composée de personnel professionnel, technique et administratif.

**B. VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX**

Les valeurs fondamentales qui constituent la base sur laquelle le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption accomplira sa mission, sont intégrées dans la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées (article 3). Elles portent sur :

- Le respect des principes et institutions démocratiques, de la participation populaire, de l'état de droit et de la bonne gouvernance ;
- Le respect des droits de l'homme et des peuples, conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents concernant les droits de l'homme;
- La promotion de la justice sociale pour assurer un développement socioéconomique équilibré ;
- La transparence, l'intégrité, l'impartialité, l'efficacité, le professionnalisme et l'obligation de rendre compte dans la gestion des affaires publiques ;
- La condamnation et le rejet des actes de corruption, des infractions assimilées et de l'impunité.

Outre ce qui précède, le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption a établi les principes clés qui guideront les membres du Conseil et le personnel dans l'exécution de leurs activités. Ces principes sont les suivants :

- Subsidiarité et complémentarité avec d'autres organes, les États membres et les CER ;
- Résultats axés sur l'action, la faisabilité et l'obtention de résultats ;
- Coordination et coopération étroites avec les CER ;
- Cohérence des politiques et programmes ;
- Une méthode d'établissement de réseaux qui tienne compte des ressources mises à disposition par d'autres acteurs.

**C. VALEUR AJOUTEE DE LA CCUAC**

Dans le contexte actuel de la lutte contre la corruption en Afrique, la valeur ajoutée du Conseil consultatif de l'UA réside dans sa légitimité et sa situation institutionnelle.

En ce concerne sa légitimité, le Conseil est l'émanation de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Cet organe fonde ses activités sur les dispositions de cet instrument juridique adopté par tous les États membres. À cet égard, le Conseil

- Est l'unique organisation continentale qui a reçu, de l'Union africaine, le mandat de traiter de la corruption et des thèmes y relatifs en Afrique, et d'apporter son appui aux États membres afin qu'ils se conforment aux dispositions de la Convention
- Est mieux placé pour influencer l'adoption et la mise en œuvre des mesures par les États membres, conformément aux dispositions de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption

Cette légitimité présente une valeur ajoutée évidente du Conseil au niveau institutionnel, eu égard, notamment, à sa situation au niveau de la sphère africaine et internationale. À cet effet, le Conseil :

- Dispose des moyens de coordonner et d'orienter les initiatives de lutte contre la corruption sur le continent, en vue de la réalisation des objectifs de la Convention
- Apporte une solution africaine aux problèmes de la corruption, en tenant compte des réalités politiques, économiques, sociales et culturelles propres au continent.

---

<sup>3</sup> La structure du Secrétariat proposée en 2010 figure dans l'annexe.

***Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015***

- Facilite l'harmonisation des lois sur la corruption aux niveaux national, sous-régional et continental.
- Est en mesure de traiter de questions importantes comme l'engagement du secteur privé dans la lutte contre la corruption et le financement des partis politiques.

## **ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT**

De l'avis général, il est plutôt difficile de mesurer la corruption, son ampleur, ainsi que ses effets quantifiables sur le bien-être des populations. Il existe un certain nombre d'instruments, qui sont basés sur, soit le niveau de perception de la corruption, ou sur ce qui l'encourage. Ces mesures, ainsi que les rapports des études et des analyses tendent à prouver que l'Afrique subit de plein fouet les effets négatifs du phénomène. Il est donc généralement admis que la corruption a une incidence importante sur les tendances du développement sur le continent, et que celle-ci affecte les secteurs les plus sensibles du développement, comme la santé et l'éducation. On pense généralement qu'une diminution au niveau de la pratique de la corruption permettrait aux politiques nationales de développement d'être plus efficaces et d'avoir une influence plus positive sur la vie quotidienne des africains.

Dans ce contexte, un grand nombre d'initiatives ont été prises par des acteurs pour trouver des solutions au problème de la corruption en Afrique. Celles-ci peuvent porter sur : la définition de politiques et de cadres juridiques, la recherche et le plaidoyer, la sensibilisation et la conscientisation ou le renforcement des capacités. L'analyse des parties prenantes suivantes donnera un aperçu du type d'engagement de certains acteurs clés.

### **A. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES**

D'une façon générale, dans le cadre de la lutte contre la corruption, quatre catégories d'acteurs peuvent être identifiés :

#### **Gouvernements et institutions y afférentes**

Étant donné que les États membres ont adopté la Convention qui a pour but d'encourager la lutte contre la corruption en Afrique, ils sont les principales parties prenantes dans ce cadre. Cet engagement est double : premièrement, en tant que chargés de la mise en œuvre, les États membres, par le biais de leur gouvernement, leur parlement et leurs institutions nationales de lutte contre la corruption, ont la responsabilité de prendre les initiatives nécessaires pour l'application des dispositions de la Convention. Deuxièmement, les résultats des engagements pris par les États membres dans le cadre de la lutte contre la corruption renforceront l'impact des politiques nationales de développement et, partant, le bien-être des populations. Les gouvernements et les institutions des États membres sont chargés de l'élaboration des politiques et des législations nationales, ainsi que de la mise en œuvre efficace de ces instruments.

#### **Organisations sous-régionales et régionales**

Dans le cadre de leur vision pour une meilleure intégration sous-régionale et régionale en Afrique, les Communautés économiques régionales et l'UA veillent à assurer la cohérence, au niveau supranational, pour les questions nécessitant une harmonisation transnationale. À cet égard, ces organes élaborent et assurent le suivi de la mise en œuvre des politiques régionales pertinentes.

#### **Organisations de la société civile et organisations de gestion du savoir (universités, centres de recherche, etc.)**

Ces organisations se consacrent essentiellement à la production d'informations sur la corruption, à la conception et à la mise en œuvre de politiques aux niveaux national et régional, ainsi qu'à l'impact que ces initiatives peuvent avoir sur les pratiques de la corruption. Elles conçoivent et analysent également des instruments et des méthodes destinés à mesurer le niveau et l'impact de la corruption. En outre, elles utilisent les résultats de leurs travaux de recherche pour sensibiliser et conscientiser le public aux questions liées à la corruption. Elles font également du lobbying auprès des décideurs en vue de la mise en œuvre des recommandations et pour améliorer l'efficacité des politiques.

#### **Partenaires de développement**

Comme il est généralement admis, la lutte contre la corruption est un élément essentiel du programme des partenaires de développement, vu le fort impact qu'elle exerce sur l'efficacité de l'aide. Les partenaires de développement participent essentiellement au développement des capacités des parties prenantes qui luttent contre la corruption, au moyen d'un appui technique ou financier. Ils soutiennent également les politiques et programmes par une concertation et une mobilisation politique. En outre, ils partagent les enseignements tirés de leur propre expérience ou de celles d'autres pays,

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

par la mise en place de systèmes et d'instruments destinés à lutter contre la corruption et à renforcer la bonne gouvernance.

En général, l'analyse faite par les parties prenantes montre que le domaine de la lutte contre la corruption est très dynamique en Afrique et que de grandes réalisations sont actuellement menées par beaucoup d'acteurs. Le Conseil devra, par conséquent, affirmer sa position en tant qu'organe régional de coordination, au moyen d'actions et d'impacts appropriés et à valeur ajoutée.

Une analyse non-exhaustive de certaines parties prenantes<sup>4</sup> a été effectuée et figure dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>4</sup> Cette analyse porte essentiellement sur les parties prenantes qui ont été choisies pour la phase de l'analyse de la situation et peut être complétée.

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Partie prenante	Initiatives prises précédemment dans le cadre de la lutte contre la corruption	Ce que les parties prenantes peuvent faire pour le CCUAC	Résultats attendus du CCC
États parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'organes et d'autorités de lutte contre la corruption</li> <li>Élaboration et mise en œuvre de politiques et de législations pour la lutte contre la corruption</li> </ul>	Fournir des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>La situation qui prévaut en matière de corruption</li> <li>Les initiatives pour la lutte contre la corruption au niveau national et leur impact</li> </ul>	Collaborer avec les États parties en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>La fourniture d'instruments pour analyser la nature et l'ampleur de la corruption</li> <li>L'appui en vue de l'élaboration de politiques et de programmes pour la lutte contre la corruption</li> <li>Les services de formation et consultatifs</li> <li>L'évaluation des mesures prises pour lutter contre la corruption et les infractions assimilées</li> </ul>
Commission de l'UA / Département des affaires politiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un soutien approprié en vue de la création d'un Secrétariat efficace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des informations actualisées et appropriées sur les progrès accomplis dans la réalisation de la mission du Conseil</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'une étude sur la corruption en Afrique</li> <li>Élaboration du projet de Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption</li> <li>Contrôle de l'adoption par les États membres</li> </ul>	À la demande du Conseil, elles peuvent : <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer, rédiger et proposer les réformes législatives pertinentes au niveau des États parties, conformément aux dispositions de la Convention</li> <li>Fournir un avis juridique sur toutes les questions d'ordre juridique, tel que recommandé par le Conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des informations sur le niveau de domestication et d'application des dispositions de la Convention par les États parties</li> </ul>
CER	<b>CAE :</b> Réalisation d'initiatives/d'activités sur la corruption liée aux élections et au commerce : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un cadre régional sur la gouvernance et la corruption</li> <li>Création d'un marché commun ayant des valeurs, des règles et des normes communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des actions au niveau régional en vue de la ratification et de l'application des dispositions de la Convention</li> <li>Recueillir des rapports au niveau régional auprès des États parties sur le degré de mise en œuvre de la convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tirer des enseignements des initiatives déjà prises par les CER et jouer un rôle d'organe de coordination</li> <li>Renforcer les capacités des CER</li> <li>Mener des campagnes de sensibilisation</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Partie prenante	Initiatives prises précédemment dans le cadre de la lutte contre la corruption	Ce que les parties prenantes peuvent faire pour le CCUAC	Résultats attendus du CCC
	<p><b>CEEAC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un observatoire pour la lutte contre la corruption</li> <li>• Organisation d'un séminaire sous-régional sur la corruption</li> </ul> <p><b>CEDEAO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une organisation régionale pour lutter contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest</li> <li>• Protocole de la CEDEAO contre la corruption qui a été ratifié par tous les 15 États membres avec 5 à 7 domestications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les stratégies régionales de lutte contre la corruption</li> <li>• Mener des actions en vue de l'élaboration de politiques / l'adaptation à la lutte contre la corruption</li> <li>• Mener des actions pour l'application des législations sur la lutte contre la corruption</li> <li>• Fournir des informations sur les initiatives de lutte contre la corruption</li> </ul>	<p>de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un réseau d'agences de lutte contre la corruption</li> <li>• Établir des partenariats avec les CER en vue d'amener les États membres à signer la Convention afin de promouvoir l'intégration continentale</li> <li>• Appuyer la création de mécanismes régionaux Créer des réseaux de médias en vue d'appuyer les initiatives</li> </ul>
<p><b>Transparency International et ses instances nationales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'initiatives sur la corruption (Index des Perceptions de la Corruption)</li> <li>• Pressions pour la ratification et la domestication de la Convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conscientiser et sensibiliser</li> <li>• Diffuser l'information sur les effets négatifs de la corruption et des infractions assimilées</li> <li>• Mener des actions pour la domestication de la Convention</li> <li>• Entreprendre des travaux de recherche sur la nature et l'ampleur de la corruption</li> <li>• Fournir des informations sur les initiatives de lutte contre la corruption</li> <li>• Fournir des rapports équitables et objectifs sur les questions liées à lutte contre la corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un appui à la recherche de fonds pour des activités pertinentes</li> <li>• Fournir aux organisations des documents relatifs à la Convention</li> <li>• Former, éduquer et sensibiliser aux principales dispositions de la Convention</li> <li>• Fournir périodiquement des données actualisées sur la convention</li> <li>• Fournir aux États parties des avis autorisés sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique/de lois types pour la domestication des dispositions de la Convention</li> </ul>
<p><b>Bureau de liaison d'OXFAM auprès de l'Union africaine</b></p>	<p>Initiatives prises pour évaluer le niveau de mise en œuvre des instruments signés au sein de l'UA, y compris la Convention de l'UA pour la lutte contre la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer, établir des réseaux et des partenariats</li> <li>• Faciliter l'accès aux ONG locales et nationales</li> <li>• Partager les données d'expérience</li> <li>• Mener des actions pour la ratification et la domestication des dispositions de la Convention</li> <li>• Apporter un appui technique</li> <li>• Partager les résultats des travaux de recherche sur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir/diffuser les documents relatifs à la Convention</li> <li>• Former, éduquer et sensibiliser aux principales dispositions de la Convention</li> <li>• Fournir périodiquement des données actualisées sur la convention</li> <li>• Faire participer les médias, les OSC et les</li> </ul>



**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Partie prenante	Initiatives prises précédemment dans le cadre de la lutte contre la corruption	Ce que les parties prenantes peuvent faire pour le CCUAC	Résultats attendus du CCC
		la corruption	parlements au suivi de la domestication de la Convention <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les informations fournies par Oxfam et d'autres acteurs comme base d'action (mise au point de mécanismes et de stratégies)</li> <li>• Élaborer et distribuer une version simplifiée de la Convention</li> </ul>
<b>Agences de coopération du R.U.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des commissions nationales de lutte contre la corruption</li> <li>• Appui à la mise au point d'un cadre juridique pour lutter contre la corruption</li> <li>• Pressions et appui au niveau politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un appui technique en vue de la mise en œuvre de la Convention</li> <li>• Partager le fichier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des commissions nationales de lutte contre la corruption</li> <li>• Mener des actions en vue de la ratification et de la domestication de la convention</li> <li>• Contrôler les effets/l'impact des Conseils de lutte contre la corruption</li> <li>• Demander un appui politique au Président de l'UA</li> </ul>
<b>Bureau de liaison de l'UE auprès de l'UA</b>	Appui financier au renforcement des capacités de l'UA pour les questions liées aux droits de l'homme et à la gouvernance	À la demande de la Commission de l'UA, des fonds peuvent être alloués pour les activités du Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmer une stratégie et mettre en œuvre les activités</li> <li>• Élaborer et assurer le suivi de la mise en œuvre d'un cadre juridique régional pour les pays africains</li> </ul>
<b>Coopération technique allemande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des organisations régionales</li> <li>• Appui aux organismes de recherche qui traitent de la lutte contre la corruption</li> <li>• Appui à la mise en œuvre et à l'examen de l'UNCAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du CCUAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre l'accent sur la mise en œuvre de la Convention</li> <li>• Partager les meilleures pratiques</li> <li>• Apporter un appui aux commissions nationales de lutte contre la corruption</li> <li>• Mener des actions en vue d'une plus grande ratification</li> <li>• Mieux mobiliser les ressources et leur acheminement vers les pays</li> </ul>
<b>Centre des ressources pour la lutte contre la corruption</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la mise en œuvre de UNCAC</li> <li>• Fourniture de rapports et de notes de synthèse sur la corruption</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs (ateliers de formation et cours en ligne sur la lutte contre la corruption)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un appui aux acteurs qui ont des problèmes de renforcement des capacités dans le cadre de la lutte contre la corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la coopération sud-sud</li> <li>• Rapprocher le processus et les initiatives de lutte contre la corruption des populations et des réalités africaines</li> <li>• Capitaliser sur la valeur ajoutée de la Convention de l'UA</li> <li>• Mesurer l'impact, assurer le suivi des dossiers et renforcer la reddition des comptes publics</li> <li>• Diffuser les résultats et les meilleures</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Partie prenante	Initiatives prises précédemment dans le cadre de la lutte contre la corruption	Ce que les parties prenantes peuvent faire pour le CCUAC	Résultats attendus du CCC
			pratiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'apprentissage mutuel au sein de l'UA (faire le point sur le MAEP)</li> </ul>
<b>Institut de la gouvernance de Bâle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au processus d'examen de l'UNCAC</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs</li> <li>• Appui aux sociétés du secteur privé (certification des systèmes de conformité, des normes d'intégrité et de lutte contre la corruption)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprendre des services de consultation, de recherche et consultatifs pour les activités de lutte contre la corruption en ce qui concerne la prévention, l'application et le renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre l'accent sur l'impact des dispositions de la Convention</li> <li>• Renforcer la responsabilité des États membres</li> </ul>

**B. ANALYSE FFOM**

Les forces et les faiblesses du Conseil sont les suivantes :

**FORCES DU CONSEIL**

**a. Qualification et compétence des membres du Conseil**

Les membres du Conseil ont une bonne expérience/connaissance des questions liées à la lutte contre la corruption et à la gouvernance dans les pays respectifs.

**b. Établissement et mise en œuvre du règlement intérieur**

Depuis sa création en 2009, le CCUAC a établi un règlement intérieur en vue du bon fonctionnement du Conseil, qui est devenu opérationnel, dans la mise en œuvre de son mandat.

**c. Diversité culturelle de ses membres**

Les membres du Conseil sont choisis dans onze pays africains et apportent au Conseil leurs différentes expériences et méthodes dans la lutte contre la corruption et ses effets connexes. Le Conseil a donc accumulé les connaissances et les expériences à partir desquelles il peut choisir les meilleures pratiques.

**d. Présence d'une force de l'UA pour soutenir le Conseil**

Le CCUAC est le seul organe panafricain qui a pour mission de lutter contre la corruption en Afrique. À ce jour, les 31 États parties à cette Convention ont clairement indiqué que les pays africains sont prêts à se consacrer à la lutte contre la corruption et à ses effets connexes en Afrique.

**e. Couverture de la Convention au niveau continental**

La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption est le seul instrument juridique dans ce contexte qui couvre l'ensemble du continent africain. Le Conseil peut saisir cette occasion pour orienter les initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre d'autres protocoles/instruments régionaux en vue de l'application des dispositions de cette Convention.

**f. Indépendance du Conseil**

Le CCUAC est un organe autonome au sein de la structure de l'UA. Il est libre d'axer son attention sur des questions liées au contexte de son environnement comme il le juge nécessaire.

**FAIBLESSES DU CONSEIL**

**a. Insuffisance des capacités humaines en vue de l'exécution du mandat**

Le Secrétariat du CCUAC comprend deux agents intérimaires. Ce qui est insuffisant, compte tenu de l'importance du mandat et de la nécessité d'une présence et d'une visibilité de la Convention et du Conseil au niveau continental.

**b. Insuffisance des ressources financières et matérielles**

Le Conseil est limité dans la planification de ses activités, en raison de l'insuffisance des ressources financières et matérielles. Ce qui ralentit également les progrès enregistrés au niveau des activités prévues, limite la communication entre les membres du Conseil et réduit les activités avec les CER.

**c. Insuffisance des partenariats à long terme**

Même si le Conseil a établi quelques partenariats à court terme, aucune mesure concrète n'a été prise à l'issue d'un partenariat à long terme. Par conséquent, la nécessité d'élaborer une politique pour un partenariat à long terme, aussi bien en ce qui concerne l'assistance technique que financière en matière d'exécution du mandat du Conseil reste une question pertinente.

**d. Insuffisance des locaux pour bureaux**

Les locaux attribués pour les bureaux ne suffisent pas, compte tenu des nouveaux recrutements prévus au Secrétariat.

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**e. Courte durée du mandat du Conseil**

Le mandat de deux ans des membres du Conseil est trop court pour permettre d'assurer la continuité de la vision commune, en ce qui concerne l'exécution du mandat du Conseil.

**OPPORTUNITÉS DU CONSEIL**

Ces dernières années, l'Afrique a assisté à une augmentation du nombre des instruments juridiques nationaux et régionaux mis en place pour lutter contre la corruption et ses effets connexes. La bonne preuve en est le grand nombre de pays africains qui ont signé/ratifié les Conventions de l'ONU et de l'UA, ainsi que d'autres instruments régionaux de lutte contre la corruption, tels que les Protocoles de la CEDEAO et de la SADC pour la lutte contre la corruption.

Une analyse détaillée a montré que ces instruments juridiques ont les mêmes dispositions que la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, et que leurs institutions connexes ont mis en place plusieurs initiatives semblables à celles du mandat du Conseil consultatif tel qu'indiqué par la Convention. Ainsi donc, de telles initiatives peuvent servir de base pour une synergie et des partenariats avec les institutions qui participent au succès de la mise en œuvre de la Convention.

De même, l'appel général lancé pour une bonne gouvernance; pour une reddition de compte et une transparence dans la gestion des secteurs public et privé a suscité un grand intérêt de la part de la communauté des donateurs, concernant la lutte contre la corruption et ses effets connexes. Ce qui, par conséquent, crée un environnement favorable pour obtenir l'appui technique et financier requis de l'ensemble de la communauté internationale, en vue du suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'UA.

**MENACES POUR LE CONSEIL**

L'existence de plusieurs organismes dont les rôles sont semblables à ceux du CCUAC crée un risque de confusion et de conflits au niveau de la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre la corruption. En outre, le fait que plusieurs pays africains aient ratifié plus d'une convention ou protocole de lutte contre la corruption met davantage l'accent sur la nécessité d'une synergie et d'un partenariat en vue du succès de la mise en œuvre de la Convention de l'UA.

Par ailleurs, il est d'autant plus nécessaire de trouver une solution à l'insuffisance de la volonté politique en matière de ratification /domestication de la Convention, que sur les 53 États membres de l'UA, seuls 31 ont ratifié cette Convention et qu'un nombre plus restreint encore soit en train de la domestiquer.

On trouvera dans le tableau ci-après, un résumé de l'analyse des FFOM :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualification et compétence des membres du Conseil</li><li>• Élaboration et opérationnalisation du règlement intérieur</li><li>• Bonnes connaissances et expériences des membres du Conseil en ce qui concerne la corruption et les questions connexes</li><li>• Diversité culturelle des membres</li><li>• Présence d'une force de l'UA pour soutenir de Conseil</li><li>• Ratification de la Convention par 31 États parties</li><li>• Couverture continentale de la Convention</li><li>• Indépendance du Conseil</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Insuffisance des capacités humaines pour l'exécution du mandat</li><li>• Insuffisance des ressources financières/matérielles qui entraîne d'autres conséquences:</li><li>• Faible visibilité au niveau des CER et des commissions nationales de lutte contre la corruption</li><li>• Aucune vision claire, commune et harmonisée des membres sur le mécanisme d'exécution de leur mandat</li><li>• Peu de communication entre les membres du Conseil</li><li>• Insuffisance de la visibilité de la Convention / du Conseil dans les différents États parties</li><li>• Caractère inapproprié du mécanisme d'exécution</li><li>• Peu de partenariats à long terme</li><li>• Insuffisance des locaux pour bureaux</li><li>• Courte durée du mandat des membres du Conseil</li></ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Les opportunités et les menaces au niveau de la réalisation de la mission du Conseil sont les suivantes :

**OPPORTUNITÉS**

- Meilleure prise de conscience des effets négatifs de la corruption par les populations et les États membres africains
- Fort dynamisme de la communauté internationale dans la lutte contre corruption (un grand nombre d'initiatives sont déjà en cours)
- Possibilité de partenariat/synergie avec d'autres organismes nationaux et régionaux de lutte contre la corruption, organismes de développement et instituts de recherche, ONG
- Existence de plateformes régionales et internationales
- Possibilité d'assurer une collaboration avec des initiatives apparentées à l'UNCAC
- Fort intérêt manifesté par la communauté des donateurs pour la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance

**MENACES**

- Risque de conflit/ duplication au niveau de la réalisation des activités liées à la Convention de l'UA
- Insuffisance de l'engagement politique des États parties concernant la mise en place d'un cadre législatif, conformément aux dispositions de la Convention
- Insuffisance de l'engagement politique des États membres de l'UA concernant la ratification et la domestication de la Convention

**CONSEIL CONSULTATIF DE L'UA SUR LA CORRUPTION (CCUAC), PLAN STRATÉGIQUE 2011 – 2015**

**A. VISION**

Le CCUAC a une vision à long terme « **d'un continent prospère où il y aura moins de corruption et d'infractions assimilées** ». Cette vision repose sur la conviction selon laquelle, la promotion de la bonne gouvernance, de la justice sociale et de la démocratie en Afrique entraînera un développement socioéconomique durable pour ses populations.

À court terme, la vision du CCUAC consiste à disposer, d'ici à 2015, « **d'une organisation efficace qui fournit un appui approprié aux États membres, dans la mise en œuvre durable de la Convention de l'UA et dans la lutte contre la corruption en Afrique** ».

**B. PRINCIPAUX DEFIS ET REALISATIONS DU CONSEIL**

Depuis sa création en 2009, le Conseil a entrepris un certain nombre d'activités, dont les principaux résultats ont été les suivants :

**Sur le plan organisationnel :**

- La création du Conseil et du Secrétariat exécutif ;
- L'élaboration et l'adoption de son règlement intérieur ;
- L'élaboration et l'adoption d'un code de conduite à l'intention des membres du Conseil ;
- La mise au point d'un programme d'action pour 2010 – 2011 assorti de 8 objectifs stratégiques assignés aux membres en tant que points focaux.

**Sur le plan technique :**

- L'élaboration et la soumission aux États parties, d'un questionnaire portant sur le niveau de domestication de la Convention ;
- Le lancement de partenariats avec les partenaires de développement pour la mise en œuvre du programme d'action.

Le Conseil a, toutefois, été confronté à certains défis au niveau de l'obtention de ces résultats; notamment :

- L'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des activités ;
- L'insuffisance des ressources humaines au sein du Secrétariat ;
- Le manque d'informations sur les pays ;
- La non soumission de rapports par les commissions nationales de lutte contre la corruption ;
- Le manque de visibilité du Conseil dans les États membres ;
- Le manque de communication sur la Convention dans les États membres.

Compte tenu de ces défis et de l'analyse de l'environnement externe et interne, quatre axes stratégiques ont été identifiés, en vue de définir la vision du Conseil.

**C. AXE STRATEGIQUE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS**

**Premier axe stratégique : appui à la mise en œuvre de la Convention**

Cet axe est lié aux principales missions du Conseil, sa raison d'être. Dans le cadre de cet axe, les objectifs portent essentiellement sur :

- La ratification de la Convention par les États membres
- La promotion et le renforcement de la mise au point d'un cadre juridique approprié et efficace pour la lutte contre la corruption
- L'élaboration et la promotion de codes de conduite harmonisés à l'intention des agents publics
- L'élaboration de méthodes pour une analyse de la nature et de l'ampleur de la corruption en Afrique
- Le développement des capacités des organismes nationaux et régionaux chargés de la lutte contre la corruption.

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**Deuxième axe stratégique : sensibilisation à la Convention et à la visibilité du Conseil**

Il s'agit d'un axe très important, étant donné que l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre de la Convention ne peuvent être obtenues que grâce à une prise de conscience et à une visibilité suffisantes de la Convention. Le principal objectif dans le cadre de cet axe repose sur une meilleure sensibilisation à la Convention et à ses mécanismes de mise en œuvre (aux niveaux national, sous-régional et régional).

**Troisième axe stratégique : établissement de partenariats.**

Comme on l'a fait observer dans l'analyse des parties prenantes, un grand nombre d'acteurs participent déjà à la lutte contre la corruption en Afrique, dans des domaines spécifiques d'expertise et avec des expériences appropriées. Le but de cet axe, c'est de permettre au Conseil de faire le point des initiatives existantes et, sur la base des partenariats, de montrer des résultats à valeur ajoutée. Le principal objectif ici porte sur la consolidation des partenariats avec les parties prenantes qui participent à la lutte contre la corruption.

**Quatrième axe stratégique : Efficacité organisationnelle du Conseil, suivi et évaluation**

Le Conseil ne peut effectuer sa mission que s'il fonctionne comme un organisme performant, d'où le présent axe stratégique sur l'efficacité du Conseil en tant qu'institution. En outre, le Conseil occupe une position qui lui permet de suivre les activités et les effets de la lutte contre la corruption aux niveaux national, sous-régional et continental. Les principaux objectifs dans ce cadre sont les suivants :

- Création d'un secrétariat fonctionnel et efficace ;
- Mobilisation et garantie de ressources financières pour le fonctionnement du Conseil et la mise en œuvre des projets ;
- Optimisation de l'efficacité des membres du Conseil pendant leur mandat, afin de trouver des solutions à la durée relativement courte de leur mandat et assurer une continuité entre les différents mandats ;
- Systématisation du mécanisme de planification, de suivi et d'évaluation du Conseil ;
- Capitalisation des informations recueillies sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention par toutes les parties prenantes.

Le cadre logique détaillé assorti des résultats pour chaque objectif et indicateur est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**Cadre logique du CCUAC pour 2011 – 2015**

**PREMIER AXE STRATÉGIQUE : APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<p><b>Objectif 1.1</b> Veiller à la ratification de la Convention par les États membres de l'Union africaine</p>	<p><i>Activité stratégique 1.1.1</i> Élaborer et appliquer une stratégie sur la sensibilisation à l'importance de la ratification de la Convention par les États membres</p>	<p>Augmentation du nombre des ratifications de la Convention</p> <p>Sensibilisation accrue aux principales dispositions de la Convention et à l'importance de la ratification au niveau des États membres de l'UA</p>	<p>La Convention est appuyée par la ratification par au moins 75% des États membres de l'UA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, une stratégie efficace sur la sensibilisation à l'importance de la ratification de la Convention est disponible</li> <li>• D'ici la fin de décembre 2012, les activités de sensibilisation à l'importance de la ratification de la Convention de l'UA ont été menées avec succès par tous les 22 États membres de l'UA qui n'ont pas encore ratifié la Convention</li> <li>• D'ici la fin de la première année, au moins 2 autres États ont ratifié la Convention et déposé leurs instruments de ratification</li> <li>• D'ici la fin de 2013, au moins 4 autres États membres ont ratifié la Convention et déposé leurs instruments de ratification</li> <li>• D'ici la fin de 2015, 75% des États membres de l'UA ont ratifié la Convention déposé leurs instruments de ratification</li> </ul>
<p><b>Objectif 1.2</b> Promouvoir et encourager la mise au point, par les États parties, d'un</p>		<p>Progrès réalisés dans la domestication de la Convention</p>	<p>À compter de 2013, la prévention et la punition de la corruption et des infractions assimilées par des mesures juridiques est effective dans tous les États membres</p>



**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
cadre juridique approprié et efficace	<i>Activité stratégique 1.2.1</i> Analyser et identifier les écarts au niveau de la domestication de la Convention par les États parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance des écarts enregistrés dans la domestication de la Convention</li> <li>• Rapports réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention assortie des recommandations sur la voie à suivre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, une analyse est menée sur le niveau de domestication/ d'application des dispositions de la Convention dans chaque État partie, avec les écarts, les défis existants et les meilleures pratiques identifiées, ainsi que les principales recommandations faites sur la voie à suivre</li> <li>• À compter de 2013, une analyse sera menée, tous les deux ans, sur le niveau de mise en œuvre/ d'application des dispositions de la Convention au niveau de chaque État partie, ainsi que sur les principales recommandations faites sur la voie à suivre</li> </ul>
	<i>Activité stratégique 1.2.2</i> Proposer une loi type qui pourrait être adaptée aux États membres pour appuyer la domestication appropriée de la Convention par les États parties	Adoption de la loi type et mise en œuvre effective par les États parties dans le cadre de la domestication de la Convention	D'ici la mi-2012, sur la base des résultats de l'analyse, une loi type destinée à appuyer la domestication de la Convention sera proposée et des actions menées en vue de son adaptation effective dans chaque État partie
	<i>Activité stratégique 1.2.3</i> Assurer le suivi de l'utilisation des lois mises en place et leurs effets/impacts apparentés sur la réduction de la corruption et ses infractions assimilées dans les États parties	Rapports réguliers sur l'utilisation effective de la loi type par les États parties	À compter de 2012, un rapport produit tous les deux ans portant sur l'application des lois et leurs effets /impacts sur la réduction de la corruption et de ses infractions assimilées sera publié.
<b>Objective 1.3</b> Promouvoir l'utilisation du code de conduite adopté à l'intention des agents publics		Utilisation accrue et mise en œuvre effective des Codes de conduite par les États parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de 2013, au moins 50% des États parties mettront effectivement en œuvre des codes de conduite de qualité</li> <li>• D'ici la fin de 2014, l'application du code de conduite permettra une diminution sensible de la corruption au niveau des agents publics</li> </ul>
	<i>Activité stratégique 1.3.1</i> Diffusion du Code de conduit adopté dans les États parties	Meilleur accès au code de conduite destiné aux agents publics par les États parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, le code de conduite adopté à l'intention des agents publics est mis à la disposition des États parties</li> </ul>
	<i>Activité stratégique 1.3.2</i> Suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'impact des Codes de conduite au niveau national	Mise en œuvre et impact des Codes de conduite évalués	D'ici la fin de 2013, une analyse sera effectuée et des recommandations seront faites sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adoption et la révision des codes de conduite existants selon le modèle établi par les États parties</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de mise en œuvre du code et les effets connexes dans les États parties</li> </ul>
<b>Objectif 1.4</b> Concevoir des méthodes pour analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique		Disponibilité d'un instrument de mesure de la nature, de l'ampleur et de l'impact de la corruption	D'ici à la fin de 2013, un instrument efficace de mesure de la nature et de l'ampleur de la corruption sera disponible et utilisé par toutes les parties prenantes qui effectuent des travaux de recherche sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique
	<i>Activité stratégique 1.4.1</i> Évaluation des instruments de mesure de la corruption existants en ce qui concerne leur champ d'application tel que défini par la Convention		D'ici la fin de 2012, une analyse sera menée sur la portée, les forces et les faiblesses des instruments de mesure existants, relatifs à la Convention de l'UA
	<i>Activité stratégique 1.4.2</i> Mise au point d'un instrument de mesure adapté et global de la corruption en Afrique	Mise au point d'un instrument exhaustif bien adapté pour mesurer la corruption en Afrique	D'ici la mi-2013, un instrument bien adapté et exhaustif sera conçu et proposé aux États parties
<b>Objectif 1.5</b> Analyser et encourager la promotion du développement des capacités des organismes nationaux et sous-régionaux chargés de la lutte contre la corruption		Progrès réalisés par les autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption dans la mise en œuvre de la Convention	La mise en œuvre et le suivi de la Convention aux niveaux national et régional est bien réalisée par les autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption
	<i>Activité stratégique 1.5.1</i> Analyser les capacités actuelles des autorités nationales et régionales de lutte contre la corruption en vue d'apporter un soutien effectif à la mise en œuvre de la Convention et à la lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des besoins de développement des capacités des autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption</li> <li>Mise au point du programme de renforcement des capacités</li> <li></li> </ul>	D'ici la fin de 2012, <ul style="list-style-type: none"> <li>Une analyse de toutes les autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption est effectuée en ce qui concerne leurs capacités à apporter un soutien effectif à la mise en œuvre de la Convention et à la lutte contre la corruption</li> <li>Un projet de programme pour le développement des capacités des autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption est élaboré</li> <li>Des actions sont menées au niveau des chefs d'État et de gouvernement en vue du renforcement des capacités des organes régionaux et sous-régionaux de lutte contre la corruption</li> </ul>
	<i>Activité stratégique 1.5.2</i> Appuyer la mise en œuvre d'un programme pertinent de développement des capacités des autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption dans la mise en œuvre de la Convention</li> </ul>	À compter de 2013, le CCUAC facilitera <ul style="list-style-type: none"> <li>La mobilisation et l'orientation des ressources en vue de renforcer les capacités des autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption</li> <li>L'apprentissage mutuel et les échanges de bonnes pratiques entre les autorités nationales et régionales chargées de la lutte contre la corruption</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**DEUXIÈME AXE STRATÉGIQUE: SENSIBILISATION À LA CONVENTION ET À LA VISIBILITÉ DU CONSEIL**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<b>Objectif 2.1</b> Renforcer la sensibilisation à la Convention et à ses mécanismes de mise en œuvre (aux niveaux national, sous- régional et régional)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur accès à l'information sur la nature, l'ampleur et l'impact de la corruption en Afrique</li> <li>• De même que l'accès à l'information sur la Convention et sur les réalisations du Conseil consultatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilité d'accès aux informations sur l'ampleur et la nature de la corruption, son impact sur le développement durable de l'Afrique et sur les initiatives de lutte contre la corruption en Afrique</li> <li>• Plus grande sensibilisation à la Convention et aux réalisations du Conseil consultatif</li> <li>• Informations fournies régulièrement aux populations en général et aux parties prenantes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat du Conseil</li> </ul> Meilleure coordination des mesures et initiatives de lutte contre la corruption et impact plus grand dans les États membres
	Activité stratégique 2.1.1 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des échanges/communications entre le Conseil consultatif, les populations africaines en général et les parties prenantes qui participent à la lutte contre la corruption</li> <li>• Prise en compte des principaux acteurs dans la mise en œuvre de la Convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre en ce qui concerne les principales informations et la fréquence du partage des initiatives et des résultats importants dans la mise en œuvre de la Convention avec :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les organes de l'UA</li> <li>○ Les États parties</li> <li>○ Les parties prenantes (tous les partenaires potentiels et les organisations régionales)</li> <li>○ Les populations africaines</li> <li>○ La communauté internationale</li> </ul> </li> <li>• Amélioration du cadre stratégique de la communication du Conseil et des actions stratégiques à mener</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
	<p><i>Activité stratégique 2.1.2</i> Établir des liens formels avec les organisations et les réseaux pertinents de lutte contre la corruption</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, le CCUAC entretiendra des relations permanentes et pertinentes avec au moins 3 réseaux de lutte contre la corruption sélectionnés</li> </ul>
	<p><i>Activité stratégique 2.1.3</i> Collecter et attester les informations relatives à la nature et à l'ampleur de la corruption en Afrique</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de 2013, des informations sur la nature et l'ampleur de la corruption sur les États parties en Afrique seront collectées et attestées</li> <li>• À compter de 2014, un rapport annuel sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique sera disponible</li> </ul>
	<p><i>Activité stratégique 2.1.4</i> Partager les informations sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• À compter de janvier 2014, des informations relatives à la nature et à l'ampleur de la corruption en Afrique seront publiées sur les canaux de communication de l'UA ou du CCUAC et d'autres partenaires (CER, UE,...autres acteurs dans la lutte contre la corruption)</li> </ul>
	<p><i>Activité stratégique 2.1.5</i> Présenter les champions ou les meilleures pratiques en matière d'application des dispositions de la Convention</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• À compter de 2012, les États parties qui ont les meilleures pratiques dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention sont présentés, chaque année, comme les champions de la Convention lors des sommets de l'UA et d'autres manifestations importantes aux niveaux continental et international.</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**TROISIÈME AXE STRATÉGIQUE : ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<b>Objectif 3.1</b> Consolider les partenariats avec les parties prenantes qui participent à la lutte contre la corruption		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des projets liés à la mise en œuvre de la Convention</li> <li>Établissement de partenariats pour la mise en œuvre de la Convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Succès de l'exécution des projets liés à la mise en œuvre des éléments techniques du plan stratégique</li> <li>Établissement de partenariats à long terme avec les partenaires stratégiques</li> </ul>
	<i>Activité stratégique 3.1.1</i> Mettre au point des projets appropriés pour la réalisation du plan stratégique (technique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de projets en vue de la mise en œuvre des éléments techniques du plan stratégique</li> <li>Établissement de partenariats en vue de la réalisation effective de ces projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici la fin de la première année, au moins deux projets appropriés relatifs aux priorités de 2011-2012 auront été mis au point et soumis aux partenaires intéressés</li> <li>À compter de 2012, au moins quatre projets appropriés liés aux réalisations des principaux objectifs du plan stratégique seront mis au point chaque année et soumis aux partenaires intéressés</li> </ul>
	<i>Activité stratégique 3.1.2</i> Obtenir l'engagement des parties prenantes quant à leur participation aux projets élaborés par le Conseil <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Parties</u> : CCUAC, États membres de l'UA, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples</li> <li><u>Parties associées</u> : Banque africaine de développement, institutions des Nations Unies et organismes apparentés</li> <li><u>Parties prenantes</u> : ONG et société civile</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de janvier 2012, au moins deux accords de partenariat à long terme seront signés chaque année avec les partenaires intéressés (ce qui inclut les partenaires financiers et techniques)</li> </ul>

**QUATRIÈME AXE STRATÉGIQUE : EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE DU CONSEIL, SUIVI ET ÉVALUATION**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
<b>Objectif 4.1</b> Créer un secrétariat doté en ressources suffisantes, fonctionnel et efficace		<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des performances du Secrétariat du Conseil consultatif</li> <li>Amélioration de l'axe stratégique du Conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'organisation des réunions et de la coordination des activités entre le Conseil et le Secrétariat</li> <li>Amélioration du flux des informations entre le Conseil et le Secrétariat</li> <li>Un personnel du secrétariat efficace est en place et opérationnel</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
	<p><i>Activité stratégique 4.1.1</i> <i>Définir un organigramme pour le Secrétariat, ainsi que la mission et les rapports mutuels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre du personnel</li> <li>• Amélioration des capacités du personnel</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, un organigramme et les descriptions d'emploi du Secrétariat du CCUAC seront établis sur la base du budget approuvé pour 2011 et validé par le Conseil et la commission de l'UA</li> <li>• À compter de décembre 2011, avant le premier sommet annuel de l'UA de 2012, une évaluation de l'efficacité de l'organigramme sera effectuée, en vue d'identifier les lacunes, et les propositions pour renforcer le personnel du Secrétariat seront inscrites dans les demandes de crédit budgétaire pour l'année suivante</li> </ul>
	<p><i>Activité stratégique 4.1.2</i> <i>Recruter le personnel permanent</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici janvier 2012, au moins 50% du personnel identifié dans l'organigramme sera recruté et en fonction</li> <li>• D'ici la fin de septembre 2012, tout le personnel identifié dans l'organigramme sera recruté et en fonction</li> </ul>
	<p><i>Activité stratégique 4.1.3</i> <i>Élaborer et mettre en œuvre un programme de développement des capacités à l'intention du personnel</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant la fin de juin 2012, un programme d'intégration du personnel basé sur la principale déclaration d'identité du Conseil et le principal élément de la Convention sera mis au point et disponible</li> <li>• À compter de juillet 2012, tous les nouveaux membres du personnel bénéficieront du programme d'intégration du personnel</li> <li>• À compter de décembre 2012, des évaluations annuelles seront effectuées sur les membres du personnel identifiés comme ayant besoin de développer leurs capacités et des propositions en vue du renforcement seront soumises à la Commission de l'UA pour une mise en œuvre dans le futur</li> </ul>
	<p><i>Activité stratégique 4.1.4</i> <i>Concevoir un système harmonisé de planification et d'établissement de rapports entre le Conseil et le Secrétariat</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Succès de la mise en œuvre en temps opportun des activités du Conseil</li> <li>• Renforcement de l'harmonisation stratégique des activités du Conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À compter d'août 2011, des réunions hebdomadaires seront organisées au sein du Secrétariat en vue de partager les mises à jour sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le calendrier de l'UA en général et du CCUAC en particulier</li> <li>○ Le calendrier des activités des parties prenantes (institutions étatiques et partenaires potentiels), ainsi que sur</li> <li>○ Le rapport des activités précédentes et l'identification des principaux domaines d'intérêt pour la semaine</li> </ul> </li> <li>• D'ici la fin de la première année, grâce à un processus auquel participe l'ensemble du Secrétariat et du Conseil, <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le plan opérationnel de 2011 sera évalué</li> <li>○ Le plan stratégique sera évalué, et</li> <li>○ Sur la base des résultats de l'évaluation, le plan opérationnel</li> </ul> </li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
			<ul style="list-style-type: none"> <li>de 2012 sera établi</li> <li>À compter de 2011, une évaluation et une planification des activités seront systématiquement organisées à la fin de chaque année par le Conseil et le Secrétariat</li> </ul>
<b>Objectif 4.2</b> Mobiliser et garantir les ressources financières		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus grande disponibilité des ressources financières</li> <li>Succès de la mise en œuvre des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de 2012, au moins 75% des ressources nécessaires au bon fonctionnement du Conseil et à la mise en œuvre des projets seront mobilisés.</li> <li>D'ici la fin de 2012, au moins 75% des activités des projets auront été réalisés à l'aide des ressources financières mobilisées</li> <li>À compter de 2013, un taux de réalisation minimum de 80% des activités et des projets du Conseil sera observé</li> </ul>
	<i>Activité stratégique 4.2.1</i> Obtenir des ressources internes au sein de l'UA		<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant chaque sommet, le budget du Conseil sera disponible à temps, assorti des justifications appropriées pour chaque dépense</li> <li>D'ici la fin de l'année, un système efficace pour le suivi et les actions à mener sera élaboré et mis en œuvre en vue de l'obtention du budget</li> </ul>
	<i>Activité stratégique 4.2.2</i> Identifier, mobiliser et obtenir des ressources externes		<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de janvier 2012, au moins deux accords financiers portant sur une période minimum d'un an seront signés chaque année avec des partenaires financiers, en vue de la mise en œuvre des projets du Conseil</li> </ul>
<b>Objectif 4.3</b> Optimiser l'efficacité des membres du Conseil pendant leur mandat		Renforcement de la mise en place et de l'appropriation du cadre stratégique du Conseil consultatif par les nouveaux membres du Conseil	L'appropriation du cadre stratégique du Conseil est effective et renforcée.
	<i>Activité stratégique 4.3.1</i> Établir et systématiser le processus de transition entre le Conseil sortant et entrant	Appropriation du cadre stratégique du Conseil par les nouveaux membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de 2011, à la fin de chaque mandat, un rapport exhaustif rédigé sur le mandat du Conseil sortant devra être disponible au Secrétariat avec des informations sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>ses principaux résultats</li> <li>les difficultés / obstacles et défis rencontrés</li> <li>les autres informations nécessaires aux nouveaux membres pour assurer la poursuite de la vision du CCUAC</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectif 4.4</b> Assurer le suivi, évaluer et faire un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention		<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations régulières et pertinentes sur les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption en Afrique</li> <li>Amélioration de la coordination des activités et de la synergie entre le Conseil et ses partenaires</li> </ul>	
	<i>Activité stratégique 4.4.1</i>	Collecte d'informations auprès des	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de janvier 2012, les informations provenant des parties</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

OBJECTIFS	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS
	Mettre au point un système de collecte et de partage des informations sur les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption par le Conseil, les États parties et les partenaires	États parties et des partenaires	<p>prenantes sur les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention seront collectées chaque mois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À compter de mai 2012, des rapports donnant une idée claire des activités réalisées par les membres du Conseil, le Secrétariat et les partenaires seront distribués tous les trois mois</li> </ul> <p>À compter de la première année, l'évaluation de fin d'année et les activités relatives à la planification seront systématiquement organisées par le Conseil, le Secrétariat et les parties prenantes</p>
	<i>Activité stratégique 4.4.2</i> Rapport sur les principales activités réalisées ainsi que sur leurs résultats connexes	Établissement de rapports réguliers sur toutes les activités liées à la mise en œuvre de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À compter de la première année, des rapports intérimaires seront disponibles à temps pour les réunions du Conseil exécutif</li> <li>• Tous les six mois, à compter de janvier 2012, un rapport intérimaire précisant les principales activités menées et leur impact sur la mise en œuvre de la Convention sera disponible (ratifications, cadre juridique, codes de conduite et instruments de mesure)</li> <li>• À compter de janvier 2012, le rapport intérimaire servira de base pour la communication et les interventions sur la Convention</li> </ul>



**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**D. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE**

En vue d'une mise en œuvre réussie de ce Plan, le Conseil exécutera ses activités sur la base des principes suivants:

**Structure de l'organisation du travail à des fins d'efficience et d'efficacité**

Le Conseil, sur la base de l'expérience acquise par les membres en ce qui concerne les questions de corruption et de gouvernance, jouera le rôle d'une cellule de réflexion qui donne des idées et une orientation aux États membres et au Secrétariat pour les questions d'ordre technique. Il sera également chargé des actions à mener et de la communication stratégique.

Le Secrétariat exécutif sera chargé d'apporter un appui administratif et logistique substantiel au Conseil ; et encore plus important de fournir l'appui technique nécessaire aux membres du Conseil et aux États membres. Ce qui consistera à veiller à ce que les membres du Conseil disposent de toutes les informations techniques nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches. En outre, le Secrétariat sera chargé de la mise en œuvre des tâches qui lui seront assignées par le Conseil entre les sessions.

L'une des principales conditions de la réussite de cette structure organisationnelle repose sur le fait que le Secrétariat dispose de toutes les ressources humaines et matérielles requises. Étant donné le mandat relativement court des membres du Conseil (2 ans), cette condition est particulièrement importante, vu que le Secrétariat servira de base pour la continuité de ce Plan stratégique, et partant, de l'efficacité des activités du Conseil.

**Relations avec les Partenaires**

Le Conseil consultatif, entend faire le point des initiatives en cours et de l'expertise existante en matière de corruption. Par conséquent, un grand nombre d'activités seront mises en œuvre par les ONG et les instituts de recherche sur la base des accords de partenariat. Cette approche permettra d'éviter la duplication des activités et, par conséquent, de réduire sensiblement la corruption et son impact sur le bien-être des populations.

**E. PRIORITES POUR 2011-2012**

Pendant la première année de cette période, le Conseil consultatif s'emploiera à jeter les bases de ses activités en vue d'assurer la viabilité de ses actions et des impacts. A cet égard, l'efficacité organisationnelle du Conseil constituera l'une de ses principales priorités. Le Conseil appuiera également la mise en œuvre de la Convention, en particulier, en ce qui concerne le niveau de ratification et l'utilisation du code de conduite. Pour terminer, l'accent sera mis sur la sensibilisation à la Convention et à la visibilité du Conseil.

Le tableau ci-après donne un résumé des principaux résultats à atteindre en 2011-2012. La définition des activités axées sur les résultats sera faite sur la base de ce cadre.

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	INDICATEURS
<b>Premier axe stratégique: Appui à la mise en oeuvre de la Convention</b>	
<b>Objectif 1.1</b>	
Assurer la ratification de la Convention par les États membres de l'Union africaine	
<i>Activité stratégique 1.1.1</i> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur la sensibilisation à l'importance de la ratification de la Convention au niveau des États membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, une stratégie efficace sur la sensibilisation à l'importance de la ratification de la Convention sera disponible</li> <li>• D'ici la fin de décembre 2012, les activités de sensibilisation à l'importance de la ratification de la Convention de l'UA auront été menées avec succès dans tous les 22 États membres de l'UA qui n'ont pas encore ratifié la Convention</li> <li>• D'ici la fin de la première année, au moins 4 nouveaux États membres auront ratifié la Convention et déposé leurs instruments de</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

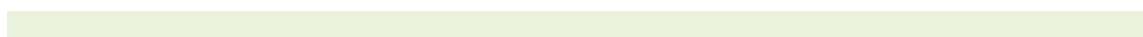
OBJECTIFS ET ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	INDICATEURS
	ratification
<b>Objectif 1.2</b> Promouvoir et encourager l'élaboration d'un cadre juridique approprié et efficace par les États parties	
<b>Activité stratégique 1.2.1</b> Analyser et identifier les insuffisances au niveau de la domestication de la Convention par les États parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, une analyse sera effectuée sur le niveau de domestication/application des dispositions de la Convention dans chaque État partie, ainsi que les insuffisances et les défis existants, les meilleures pratiques identifiées et les principales recommandations faites sur la voie à suivre</li> <li>• À compter de 2013, une analyse sera effectuée, tous les deux ans, sur le niveau de mise en œuvre/d'application des dispositions de la Convention au niveau de chaque État partie, ainsi que les principales recommandations faites sur la voie à suivre</li> </ul>
<b>Objectif 1.3</b> Encourager l'usage du Code de conduite adopté à l'intention des agents publics	
<b>Activité stratégique 1.3.1</b> Diffuser le Code de conduite adopté dans les États parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, le Code de conduite adopté à l'intention des agents publics sera mis à la disposition des États parties</li> </ul>
<b>Deuxième axe stratégique: Sensibilisation à la Convention et à la visibilité du Conseil</b>	
<b>Objectif 2.1</b> Accroître la sensibilisation à la Convention et à ses mécanismes de mise en œuvre (aux niveaux national, sous-régional et régional)	
<b>Activité stratégique 2.1.1</b> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre en ce qui concerne les principales informations et la fréquence du partage des initiatives et réalisations-clés dans la mise en œuvre de la Convention avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les Organes de l'UA</li> <li>○ les États parties</li> <li>○ les parties prenantes (tous les partenaires potentiels et les organisations régionales)</li> <li>○ les populations africaines</li> <li>○ la Communauté internationale</li> </ul> </li> <li>• Le cadre stratégique de communication du Conseil et de la stratégie de pression sera amélioré</li> </ul>
<b>Activité stratégique 2.1.2</b> Établir des liens formels avec les organisations et les réseaux pertinents de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, le CCUAC aura établi des relations permanentes et appropriées avec au moins 3 réseaux de lutte contre la corruption sélectionnés</li> </ul>
<b>Troisième axe stratégique: Etablissement de partenariats</b>	
<b>Objectif 3.1</b> Consolider les partenariats avec les parties prenantes qui participent à la lutte contre la corruption	
<b>Activité stratégique 3.1.1</b> Concevoir des projets appropriés pour la réalisation du plan stratégique (technique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici la fin de la première année, au moins 2 projets appropriés sur les priorités de 2011-2012 auront été élaborés et soumis aux partenaires intéressés</li> <li>• À compter de 2012, au moins 4 projets appropriés, liés aux réalisations des principaux objectifs du plan stratégique seront élaborés chaque année et soumis aux partenaires intéressés</li> </ul>
<b>Activité stratégique 3.1.2</b> Obtenir l'engagement des parties prenantes en ce qui concerne leur participation aux projets élaborés par le Conseil	À compter de janvier 2012, au moins 2 accords de partenariat à long terme seront signés, chaque année, avec les partenaires intéressés (ce qui implique les partenaires financiers et techniques)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parties:</b> CCUAC, États membres de l'UA, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples</li> <li>• <b>Parties associées:</b> Banque africaine de développement, institutions des Nations Unies et organismes apparentés</li> <li>• <b>Parties prenantes:</b> ONG et Société civile</li> </ul>	
<b>Quatrième axe stratégique: Efficacité organisationnelle du Conseil, suivi et évaluation</b>	

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	INDICATEURS
<b>Objectif 4.1</b> Créer un Secrétariat suffisamment doté en ressources, fonctionnel et efficace	
<i>Activité stratégique : 4.1.1</i> <i>Définir un organigramme pour le Secrétariat ainsi que la mission et les rapports mutuels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici la fin de la première année, un organigramme et les descriptions d'emploi du Secrétariat du CCUAC seront établis sur la base du budget approuvé pour 2011 et validé par le Conseil et la Commission de l'UA</li> <li>À compter de décembre 2011, avant le premier sommet annuel de l'UA de 2012, une évaluation de l'efficacité de l'organigramme sera effectuée, en vue d'identifier les lacunes et les propositions en vue du renforcement du personnel du secrétariat seront inscrites dans les demandes de crédit budgétaire pour l'année suivante</li> </ul>
<i>Activité stratégique 4.1.2</i> <i>Recruter le personnel permanent</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici janvier 2012, au moins 50% du personnel identifié dans l'organigramme sera recruté et en fonction</li> <li>D'ici la fin de septembre 2012, tout le personnel identifié dans l'organigramme sera recruté et en fonction</li> </ul>
<i>Activité stratégique 4.1.3</i> <i>Élaborer et mettre en œuvre un programme de développement des capacités à l'intention du personnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant la fin de juin 2012, un programme d'intégration du personnel basé sur la principale déclaration d'identité du Conseil et le principal élément de la Convention sera mis au point et disponible</li> <li>À compter de juillet 2012, tous les nouveaux membres du personnel bénéficieront du programme d'intégration du personnel</li> <li>À compter de décembre 2012, des évaluations annuelles seront effectuées sur les membres du personnel identifié comme ayant besoin du développement de leurs capacités et des propositions en vue de ce renforcement seront soumises à la Commission de l'UA en vue d'une mise en œuvre dans le futur</li> </ul>
<i>Activité stratégique : 4.1.4</i> <i>Concevoir un système harmonisé de planification et d'établissement de rapports entre le Conseil et le Secrétariat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour compter d'août 2011, des réunions hebdomadaires seront organisées au sein du Secrétariat en vue de partager les mises à jour sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le calendrier de l'UA en général et du CCUAC en particulier</li> <li>Le calendrier des activités des parties prenantes (institutions étatiques et partenaires potentiels), ainsi que sur</li> <li>Le rapport des activités précédentes et l'identification des principaux domaines d'intérêt pour la semaine</li> </ul> </li> <li>D'ici la fin de la première année, grâce à un processus auquel participe l'ensemble du Secrétariat et du Conseil, <ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan opérationnel de 2011 sera évalué</li> <li>Le plan stratégique sera évalué, et</li> <li>Sur la base des résultats de l'évaluation, le plan opérationnel de 2012 sera établi</li> </ul> </li> <li>À compter de 2011, une évaluation et une planification des activités seront systématiquement organisées à la fin de chaque année par le Conseil et le Secrétariat</li> </ul>
<b>Objective 4.2</b> Mobiliser et garantir les ressources financières	
<i>Activité stratégique : 4.2.1</i> <i>Obtenir des ressources internes au sein de l'UA</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de 2012, au moins 75% des ressources nécessaires au bon fonctionnement du Conseil et à la mise en œuvre des projets seront mobilisés.</li> <li>D'ici la fin de 2012, au moins 75% des activités des projets auront été réalisés à l'aide des ressources financières mobilisées</li> <li>À compter de 2013, un taux de réalisation minimum de 80% des activités et des projets du Conseil sera observé</li> </ul>
<i>Activité stratégique : 4.2.2</i> <i>Identifier, mobiliser et garantir des ressources externes</i>	À compter de janvier 2012, au moins deux accords financiers portant sur une période minimum d'un an seront signés avec les partenaires financiers en vue de la mise en œuvre des projets du Conseil
<b>Objective 4.4</b> Assurer le suivi, évaluer et établir un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention	
<i>Activité stratégique : 4.4.1</i> <i>Mettre au point un système de collecte et de partage des informations sur les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption par</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de janvier 2012, les informations provenant des parties prenantes sur les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention seront collectées chaque mois</li> <li>À compter de mai 2012, des rapports donnant une idée claire des</li> </ul>

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS STRATÉGIQUES	INDICATEURS
le Conseil, les États parties et les partenaires	<p>activités réalisées par les membres du Conseil, le Secrétariat et les partenaires seront distribués tous les trois mois</p> <p>À compter de la première année, l'évaluation de fin d'année et les activités de planification seront systématiquement organisées par le Conseil, le Secrétariat et les parties prenantes</p>
<p><i>Activité stratégique : 4.4.2</i> Rapport sur les principales activités réalisées ainsi que sur leurs résultats connexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À compter de la première année, des rapports intérimaires seront disponibles à temps pour les réunions du Conseil exécutif</li> <li>• Tous les six mois, à compter de janvier 2012, un rapport intérimaire précisant les principales activités menées et leur impact sur la mise en œuvre de la Convention sera disponible (ratifications, cadre juridique, codes de conduite et instruments de mesure)</li> <li>• À compter de janvier 2012, le rapport intérimaire servira de base pour la communication et les interventions sur la Convention</li> </ul>



**MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

Afin d'assurer la mise en œuvre cohérente et effective des cinq axes stratégiques, ainsi que le succès de la réalisation de leur objectif connexe, le plan de suivi et d'évaluation ci-après est proposé par la présente. Ce plan servira d'instrument efficace et efficient de gestion organisationnelle qui permettra au CCUAC d'assurer le suivi régulier des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs, de l'impact des activités de lutte contre la corruption et de l'identification des défis qui permettront d'avoir des informations sur la voie à suivre.

Le cadre du suivi et de l'évaluation a été élaboré pour chacun des objectifs des cinq axes stratégiques et sera revu chaque année grâce aux évaluations.

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Objectifs	Indicateurs	Mesures	Sources des données	Méthodes de collecte des données (Comment)	Fréquence (Quand)	Personne responsable
<b>PREMIER AXE STRATÉGIQUE: APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION</b>						
<b>Assurer la ratification de la Convention par les États membres de l'Union africaine</b>	La Convention est appuyée par la ratification par au moins 75% des États membres de l'UA	Nombre des États membres ayant ratifié la Convention et ayant déposé leurs instruments auprès de l'UA	Conseiller juridique de l'UA	Analyse des documents	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
<b>Promouvoir et encourager la création par les États parties d'un cadre juridique approprié et efficace</b>	D'ici à 2013, la prévention et la punition de la corruption et des infractions assimilées par des mesures juridiques sera effective dans tous les États membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays ayant domestiqué la Convention</li> <li>• Nombre de pays ayant adopté le modèle proposé par l'UA</li> <li>• Nombre de cas de corruption ayant été traités sur le plan judiciaire sur la base du cadre juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités nationales de lutte contre la corruption</li> <li>• ONG</li> </ul>	Analyse des documents/interviews	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
<b>Élaborer et promouvoir l'adoption de codes de conduite harmonisés à l'intention des agents publics qui pourraient être adaptés aux États parties</b>	D'ici la fin de 2013, au moins 50% des États parties auront adopté et mettre en œuvre des codes de conduite qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des États parties disposant de codes de conduite</li> <li>• Nombre des États parties ayant adopté le code type et le manuel proposé</li> <li>• Nombre des États parties qui utilisent effectivement les codes de conduite pour lutter contre la corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités nationales de lutte contre la corruption</li> <li>• Administrations publiques</li> <li>• ONG</li> </ul>	Analyse des documents/interviews	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
	D'ici la fin de 2014, l'application du code de conduite entraînera une diminution sensible de la corruption au niveau des agents publics	Niveau de diminution de la corruption au niveau des agents publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités nationales de lutte contre la corruption</li> <li>• CER</li> <li>• Instituts de recherche</li> <li>• ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse comparative</li> <li>• Analyse des documents</li> <li>• Interviews</li> </ul>	Chaque année	Secrétariat du CCUAC

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Objectifs	Indicateurs	Mesures	Sources des données	Méthodes de collecte des données (Comment)	Fréquence (Quand)	Personne responsable
<b>Concevoir des méthodes pour analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique</b>	D'ici à la fin de 2013, des instruments efficaces pour mesurer la nature et l'ampleur de la corruption seront disponibles et utilisés par toutes les parties prenantes qui effectuent les travaux de recherche sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruments disponibles</li> <li>• Nombre de pays qui utilisent effectivement ces instruments dans les travaux de recherche sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique</li> <li>• Nombre d'organisations non gouvernementales qui utilisent les instruments de mesure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat CCUAC</li> <li>• Autorités nationales de lutte contre la corruption</li> <li>• Instituts de recherche et ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des documents</li> <li>• Interviews</li> </ul>	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
<b>Renforcer les capacités des organismes nationaux et sous-régionaux chargés de la lutte contre la corruption</b>	Le suivi et la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et régional sont efficacement effectués par les autorités nationales et régionales de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du nombre d'autorités de lutte contre la corruption</li> <li>• Existence d'un programme de développement des capacités</li> <li>• Nombre d'accords de partenariat pour le renforcement des capacités des autorités de lutte contre la corruption</li> <li>• Nombre d'ateliers de formation organisés</li> <li>• Degré d'efficacité et d'efficience des autorités de lutte contre la corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités de lutte contre la corruption / CCUAC</li> <li>• CCUAC</li> <li>• CCUAC / partenaires de développement / instituts de recherche</li> <li>• Autorités de lutte contre la corruption / ONG / partenaires de développement</li> <li>• Autorités de lutte contre la corruption / ONG / partenaires de développement / CCUAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des documents</li> <li>• Interviews</li> </ul>	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
<b>DEUXIEME AXE STRATÉGIQUE: SENSIBILISATION A LA CONVENTION ET A LA VISIBILITE DU COMITE</b>						
<b>Renforcer la sensibilisation à la Convention et à ses mécanismes de mise en</b>	Renforcement de la sensibilisation à la Convention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de sensibilisation à la Convention parmi les acteurs institutionnels</li> </ul>	Principaux acteurs institutionnels	Enquêtes	Chaque année	Secrétariat du CCUAC

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Objectifs	Indicateurs	Mesures	Sources des données	Méthodes de collecte des données (Comment)	Fréquence (Quand)	Personne responsable
œuvre		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de missions / d'activités de sensibilisation effectuées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secrétariat CCUAC et Commission de l'UA</li> </ul>	Analyse des documents		
	Les informations sur la nature et l'ampleur de la corruption et les initiatives pour lutter contre la corruption en Afrique sont facilement accessibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'enquêtes et de publications sur la nature et l'ampleur de la corruption</li> <li>Nombre et type d'organisations ayant reçu des informations sur la nature et l'ampleur de la corruption</li> <li>Nombre d'initiatives mises en place pour lutter contre la corruption et promouvoir les meilleures pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secrétariat CCUAC</li> <li>Autorités de lutte contre la corruption / ONG / Partenaires de développement / CCUAC</li> </ul>	Analyse des documents  Enquêtes et interviews	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
	Les populations en général et les parties prenantes reçoivent régulièrement des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat du Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de liens créés avec les réseaux de lutte contre la corruption</li> <li>Nombre de voies de communication établies et en fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorités de lutte contre la corruption / ONG / Partenaires de développement / CCUAC</li> <li>Secrétariat CCUAC</li> </ul>	Enquêtes et interviews	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
	Les mesures et les initiatives de lutte contre la corruption sont mieux coordonnées et ont un impact plus grand dans les États membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré de satisfaction en ce qui concerne l'impact des initiatives de lutte contre la corruption mises en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Populations en général</li> </ul>	Enquêtes et interviews	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
<b>TROISIEME AXE STRATEGIQUE: ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIAT</b>						
<b>Consolider les partenariats avec les</b>	Les projets liés à la mise en œuvre des éléments techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets élaborés et soumis aux</li> </ul>	Secrétariat CCUAC / partenaires	Analyse des documents	Chaque année	Secrétariat du CCUAC

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Objectifs	Indicateurs	Mesures	Sources des données	Méthodes de collecte des données (Comment)	Fréquence (Quand)	Personne responsable
<b>parties prenantes qui participent à la lutte contre la corruption</b>	et financiers du plan stratégique sont exécutés avec succès	partenaires <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets exécutés en collaboration avec les partenaires</li> </ul>				
	Des partenariats à long terme sont établis avec les partenaires stratégiques	Nombre de partenariats à long terme établis avec les partenaires stratégiques	Secrétariat CCUAC	Analyse des documents	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
<b>QUATRIÈME AXE STRATÉGIQUE : EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE DU CONSEIL, SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
<b>Créer un Secrétariat fonctionnel et efficace</b>	L'organisation des réunions et la coordination des activités entre le Conseil et le Secrétariat sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organigrammes</li> <li>• Nombre de membres du personnel</li> <li>• Degré de satisfaction des membres du Conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétariat CCUAC / Commission de l'UA</li> </ul>	Analyse des documents (fiches d'évaluation /rapports d'évaluation des membres du Conseil et des manifestations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque année</li> <li>• After every Board meeting or event</li> </ul>	Secrétariat du CCUAC
	Un personnel efficace est en place et est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de fonctionnaires permanents recrutés</li> <li>• Degré de satisfaction en ce qui concerne les résultats obtenus</li> <li>• Degré de satisfaction des partenaires</li> </ul>	Secrétariat CCUAC / Commission de l'UA	Analyse des documents (Progress report on the implementation of the Strategic plan, staff evaluation reports )	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
	Le flux des informations entre le Conseil et le Secrétariat est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des évaluations et des activités de planification réalisées</li> <li>• Disponibilité des rapports de planification et d'évaluation</li> </ul>	Secrétariat CCUAC / Membres du Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des documents</li> <li>• Interviews</li> </ul>	chaque trimestre	Secrétariat du CCUAC
	Le cadre stratégique du Conseil est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets /d'activités /de missions menées par le Conseil et le Secrétariat qui sont</li> </ul>	Secrétariat CCUAC / Membres du Conseil	Analyse des documents (rapports de projets)	Chaque année	Secrétariat du CCUAC



**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Objectifs	Indicateurs	Mesures	Sources des données	Méthodes de collecte des données (Comment)	Fréquence (Quand)	Personne responsable
		conformes au plan stratégique de la Convention				
<b>Mobiliser et garantir les ressources financières</b>	À compter de 2011, au moins 75% des ressources nécessaires pour le bon fonctionnement du Conseil et la mise en œuvre des projets sont mobilisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demandes soumises aux partenaires en vue d'une assistance financière</li> <li>• Nombre de partenariats financiers signés avec des partenaires qui portent sur une période minimum d'un an</li> <li>• Montant de l'appui financier convenu avec les partenaires</li> </ul>	Secrétariat CCUAC et Commission UA	Analyse des documents (contrats signés avec les partenaires)	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
	D'ici la fin de 2011, au moins 75% des activités liées aux projets sont réalisées grâce aux ressources financières mobilisées	Nombre de projets mis en œuvre avec les ressources financières mobilisées par le Conseil	Secrétariat CCUAC et Commission UA	Analyse des documents (documents de projets, accords signés avec les partenaires)	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
	À compter de 2012, un taux de réalisation minimum de 80% est observé au niveau des activités et des projets du Conseil	Nombre de projets prévus et d'activités réalisées	Secrétariat CCUAC	Analyse des documents (plan opérationnel, rapports d'évaluation)	Chaque année A compter de 2010	Secrétariat du CCUAC
<b>Optimiser l'efficacité des membres du Conseil pendant leur mandat</b>	L'appropriation du cadre stratégique par le Conseil est réalisée et renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions conjointes organisées entre le Bureau du Conseil sortant et le nouveau Conseil</li> <li>• Degré d'engagement et d'appropriation du nouveau Conseil en ce qui concerne le cadre stratégique de la mission du Conseil</li> </ul>	Secrétariat CCUAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des documents</li> <li>• Interviews</li> </ul>	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
<b>Assurer le suivi, évaluer</b>	La coordination des activités et la	Degré de satisfaction du	Conseil, partenaires	Réunions consultatives	Chaque	Secrétariat

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

Objectifs	Indicateurs	Mesures	Sources des données	Méthodes de collecte des données (Comment)	Fréquence (Quand)	Personne responsable
<b>et établir un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention</b>	synergie entre le Conseil et ses partenaires est renforcée	Conseil et des partenaires en ce qui concerne la mise en œuvre des activités conjointes			trimestre	du CCUAC
	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de juin 2011, le rapport intérimaire est disponible à temps pour les réunions du Conseil exécutif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rapports intérimaires disponibles</li> <li>Degré de satisfaction en ce qui concerne la qualité et la disponibilité en temps opportun des rapports intérimaires</li> </ul>	Conseil exécutif, Secrétariat CCUAC	Analyse des documents (rapports intérimaires) Interviews	Chaque année	Secrétariat du CCUAC
	À compter de juin 2011, le rapport intérimaire sert de base pour la communication et les interventions sur la Convention	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'interventions /de communications réalisées en utilisant le rapport intérimaire comme référence</li> </ul>	Institut de recherche, ONG, autorités nationales et régionales de lutte contre la corruption et autres acteurs qui participent à la lutte contre la corruption	Réunions consultatives avec les parties prenantes	Chaque année	Secrétariat du CCUAC

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**ANNEXES**

**A. LISTE DES PARTIES PRENANTES INTERVIEWEES**

N°	NOM	ORGANISATION	FONCTION
<b>Commission de l'UA</b>			
1	Ben Kioko	Bureau du Conseiller juridique de l'UA	Chef du département juridique
<b>Autres organes de l'UA</b>			
2	Colonel Chaharane Mogne	EASBRICOM-UA	Agent de liaison
<b>Communautés économiques régionales</b>			
3	T. Philibert Magere	Bureau de liaison de la CAE auprès de l'UA	Chef du Bureau
4	Raheemat O Momodu	Bureau de liaison de la CEDEAO auprès de l'UA	Chef du Bureau
5	Lt Colonel Mangondza Godelin	Bureau de liaison de la CEEAC auprès de l'UA	Chef du Bureau
6	Salvator Matata	Bureau de liaison du COMESA auprès de l'UA	Chef du Bureau
<b>Organisations non gouvernementales</b>			
7	Eyasu Yimer	Transparency Éthiopie	Directeur exécutif
8	Desire Assogbavi	Oxfam – Bureau de liaison auprès de l'Union africaine	Chef du Bureau
<b>Instituts de recherche et centres de ressources</b>			
9	Juanita Olaya	Basel Institute of Governance	
10	Hannes Hechler	U4 Resource Center	Coordonnateur de programme
<b>Partenaires de développement</b>			
11	Ama Annan	Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine	Conseillère politique – droits de l'homme et démocratie
12	Sandy Moss	Ambassade de Grande Bretagne,	
13	Gemma Hardcastle	Addis-Abeba	
14	Sophia Mwikali Koerner	Bureau de la GTZ auprès de l'Union africaine	Gestionnaire de projet – Développement des capacités de la Commission de l'UA

**Liste des consultants pour la première phase (analyse de la situation et élaboration du plan)**

N°	NOM	ORGANISATION	FONCTION
1.	Evelyne Nkeng Peh	<b>STRATEGIES!</b> Sarl	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef du programme – Services conseils en développement</li> <li>• Chef d'équipe pour le projet</li> </ul>
2.	Adelyne Ndikum	<b>STRATEGIES!</b> Sarl	Consultante

**B. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION**

No	Nom	Titre/Organisation
1	Mme Julie ONUM-NWARIAKU	Présidente, CCUAC (Nigeria)
2	M. Nabil HATTALI	Vice-présidente, CCUAC (Algérie)
3	Dr. Edward GAMAYA	Rapporteur, CCUAC (Tanzanie)
4	Dr. Costantinos Berhe TESFU	Membre du Conseil, CCUAC (Éthiopie)
5	Dr. (Mme) Frene Noshir GINWALA	Membre du Conseil, CCUAC (Afrique du Sud)

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 - 2015**

6	M. Leonidas HAVYARIMANA	Membre du Conseil, CCUAC (Burundi)
7	Mme Henriette Tall DIOP	Membre du Conseil, CCUAC (Sénégal)
8	M. M'Pèrè DIARRA	Membre du Conseil, CCUAC (Mali)
9	Mme Dorothy N. ANGOTE	Membre du Conseil, CCUAC (Kenya)
10	Dr. Joe Tony AIDOO	Membre du Conseil, CCUAC (Ghana)
11	Dr. Adolphe LAWSON	Secrétaire exécutif par intérim, CCUAC
12	M. Desire Y. ASSOGBAVI	Bureau de liaison d'Oxfam auprès de l'UA
13	M. Job OGONDA	Transparency international
14	M. Salvator MATATA	Agent de liaison , COMESA
15	Mme Brigitte STROBEL	ONUDC, Bureau de Vienne
16	M. David OMOZUAFOH	Gestionnaire de projet, DIP, PNUD
17	Mme Sophia KOERNER	Gestionnaire de projet, Bureau d'appui de la GIZ à l'UA
18	Mme NDIKUM Ngwe Adelyne	Consultante, <i>STRATEGIES!</i> Sarl
19	Mme Else Kingue ETAME LENGUE	Consultante, <i>STRATEGIES!</i> Sarl

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

**C. STRUCTURE PROPOSÉE POUR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION**

La structure proposée pour le Secrétariat sera composée comme suit :

**(a): Un (1) Secrétaire exécutif (P6-5)**, qui s'acquittera des principales fonctions et responsabilités suivantes:

- Représenter le Conseil;
- Assumer la direction et coordonner les activités du Secrétariat;
- Encourager la collaboration avec les différents partenaires;
- Traiter des questions de politique, d'organisation et de gestion d'ordre général;
- Conseiller les gouvernements, l'Union africaine et d'autres organisations nationales et internationales sur la prévention et la lutte contre la corruption;
- Autoriser et rendre compte des dépenses;
- Évaluer la performance du personnel ;
- Faire rapport au Conseil consultatif et au Commissaire en charge des affaires politiques.

**(b): Un (1) Fonctionnaire principal chargé de la gouvernance (P3-1)** (diplôme en science politique, en sociologie ou en science sociale), qui s'acquittera des principales fonctions et responsabilités ci-après:

- Aider à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités du programme liées à la lutte contre la corruption et aux infractions assimilées;
- Organiser des séminaires, des ateliers et autres activités connexes dans le domaine de la lutte contre la corruption avec les différentes parties prenantes;
- Préparer les discours ; les points de presse, les rapports d'activités et les missions spécifiques;
- Donner des avis sur les questions liées à la lutte contre la corruption, et apporter sa contribution à la rédaction des communications, des déclarations officielles et autres documents;
- Assurer la liaison avec les bureaux régionaux de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) sur les questions liées à la lutte contre la corruption;
- Aider à intégrer la lutte contre la corruption dans les programmes de l'Union africaine;
- Aider à l'instauration de bonnes relations de travail avec les organes de l'UA et les partenaires de l'Union africaine sur les questions liées à la lutte contre la corruption ;
- S'acquitter de toutes autres tâches qui pourraient lui être assignées par le superviseur.

**(c): Un (1) Fonctionnaire principal chargé de la gouvernance (P3-1) (diplôme en économie ou en administration des affaires)**, qui s'acquittera des tâches similaires à celles du fonctionnaire susmentionné (b), mais avec un accent particulier sur les multinationales et les questions connexes, d'un point de vue économique;

**(d): Un (1) Fonctionnaire principal chargé de la gouvernance (P3-1) (diplôme en droit)**, qui s'acquittera de tâches semblables à celles du fonctionnaire susmentionné (b), avec un accent particulier sur l'harmonisation des normes juridiques et autres questions connexes d'un point juridique;

**(e): Un (1) Fonctionnaire des finances et de l'administration (P2-1)**, qui s'acquittera des principales fonctions et responsabilités ci-après:

- Préparer un projet de programme de budget en consultation avec le Secrétaire exécutif;
- Traiter en temps opportun les décaissements, les comptes d'ajustement, les bordereaux de réception et les états des salaires et veiller à ce qu'ils soient imputés aux centres de coûts appropriés, conformément au Règlement financier et aux Statut et Règlement du personnel;
- Vérifier et traiter les demandes/réclamations relatives au bien-être et aux avantages du personnel;
- Conseiller le personnel sur les politiques, les procédures, les règles, les droits, les responsabilités, les problèmes du personnel, les difficultés liées au travail et les prestations, en veillant à ce que toutes les personnes concernées aient une bonne compréhension des Statut et Règlement du personnel afin de s'y conformer ;

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

- Collaborer aux négociations des conditions générales de l'assurance maladie du personnel et de l'assurance des biens du bureau avec des sociétés appropriées;
  - Veiller à ce que les programmes relatifs à la sécurité sociale et au régime d'assistance sociale du personnel soient mis en œuvre tel qu'approuvé par les autorités compétentes, comme moyen de créer une atmosphère propice pour le personnel au sein du bureau;
  - Préparer un état périodique régulier des affectations en vue d'assurer le suivi et le contrôle des dépenses afin d'éviter tout dépassement;
  - Préserver les actifs du bureau. Ce qui inclut, mais qui ne se limite pas à un enregistrement et à un établissement de rapport approprié;
  - Préparer les rapports financiers mensuels qui seront envoyés au Siège avant le 15 du mois suivant;
  - Préparer un rapport financier annuel pour le rapport financier consolidé;
  - Mettre en œuvre toutes les recommandations faites par les vérificateurs internes et externes liées à l'amélioration de la gestion administrative et financière;
  - Aider à la gestion globale du service, du personnel, de l'exécution budgétaire, de la qualité, de la discipline et de la formation, conformément au Règlement intérieur pertinent en vigueur;
  - S'acquitter de toutes autres tâches qui pourraient lui être assignées.
- (f) Un (1) Documentaliste (P1-1)**, qui s'acquittera des fonctions et responsabilités spécifiques ci-après:
- Agir en qualité de documentaliste pour le Secrétariat du Conseil et conserver tous les documents juridiques provenant des différents organes de l'UA, en vue de veiller à ce que des registres importants ne soient ni perdus ni déclassés;
  - Garder tous les accords de coopération, les contrats, les originaux des instruments de ratification et d'adhésion, ainsi que les autres textes juridiques;
  - Recevoir et classer le courrier arrivé et assurer le suivi du courrier départ pour une facilité de consultation ;
  - Veiller à ce que les documents de travail de la Conférence de l'Union, du Conseil exécutif et des autres organes soient correctement classés et facilement accessibles au Secrétariat du Conseil à des fins de consultation par les membres du Conseil et par tous les organes de l'UA;
  - Envoyer les documents à la traduction, assurer le suivi du processus, et une fois reçus, préparer des enveloppes et les acheminer avec rapidité et précision vers les États membres;
  - Conserver les originaux des Traités et des Conventions, etc. qui pourraient être demandés par le Conseil exécutif de la Conférence de l'Union pendant leurs réunions, par exemple, pour signature;
  - S'acquitter de toutes autres tâches que pourraient lui assigner le Secrétaire exécutif.
- (g): Un (1) Assistant administratif (GSA5-1)**, qui s'acquittera des principales fonctions et responsabilités ci-après:
- Analyser et avoir une vue d'ensemble des activités du Secrétariat du Conseil, en vue de veiller à ce qu'un appui administratif opportun soit fourni d'une façon générale et dans des domaines spécialisés;
  - Aider le personnel international en mission pour les questions d'ordre administratif, conseiller et apporter un appui administratif en cas de besoin;
  - Superviser les services de bureau du Secrétariat ;
  - Préparer et contrôler le budget du Secrétariat et fournir les informations appropriées au fonctionnaire chargé de l'exécution du budget;
  - Préparer la correspondance, les rapports spéciaux, l'évaluation et les justifications, tel que requis pour les tâches administratives générales;
  - Préparer les réunions et assurer le suivi des décisions y afférentes pour le compte du Secrétariat;
  - Maintenir une politique concernant la gestion confidentielle des documents;
  - S'occuper des préparatifs de voyage des fonctionnaires et assurer la liaison avec les partenaires ;
  - Préparer et participer aux réunions du Secrétariat, rédiger les procès-verbaux et/ou les comptes-rendus de ces réunions;
  - S'acquitter de toutes les tâches qui pourraient lui être confiées par les superviseurs.
- (h): Un (1) Secrétaire bilingue (GSA4-1)**, qui s'acquittera des principales fonctions et responsabilités ci-après:
- Taper et corriger les documents, les rapports, les correspondances, les messages, les demandes de renseignements, etc. qui pourraient être requis par ses supérieurs hiérarchiques;
  - Recevoir la correspondance courante et préparer les réponses à la signature des superviseurs;

**Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption -  
Plan stratégique 2011 – 2015**

- Recevoir les invités/visiteurs/membres du personnel et leur fournir les informations de base sur les questions et les procédures pertinentes;
- Assurer un système de classement et d'enregistrement approprié pour tous les courriers et documents à l'arrivée et à la sortie;
- Répondre et filtrer les appels téléphoniques/ les messages électroniques et assurer le suivi avec les superviseurs et les partenaires;
- Maintenir un calendrier actualisé des rendez-vous des superviseurs et autres cadres du Secrétariat;
- Assurer un bon entretien du matériel et signaler toute défaillance à des fins d'entretien et autres actions requises;
- Fournir des services administratifs de routine quotidiens aux différents services du Secrétariat;
- Assurer des services de réception ;
- S'acquitter de toutes autres tâches/ responsabilités pertinentes qui pourraient lui être assignées.

**(i): Un (1) Chauffeur (GSB7-1),** qui s'acquittera des principales fonctions et responsabilités ci-après:

- Conduire et assurer l'entretien des véhicules automobiles officiels;
- Veiller à ce que les véhicules soient propres et en bon état de marche;
- Procéder à des tâches d'entretien mineures des véhicules en cas de besoin;
- Transporter les responsables de l'Organisation et le personnel en mission qui se rendent dans des missions diplomatiques et/ou des organisations internationales et des services administratifs;
- Veiller à ce que les passagers soient conduits en toute sécurité;
- Aller chercher les visiteurs à l'aéroport;
- Aller porter des documents officiels, le cas échéant.

**(j): Un (1) Planton (GSB6-1),** qui s'acquittera des principales fonctions et responsabilités ci-après:

- Maintenir un système d'enregistrement pour tout le courrier à distribuer dans les départements concernés et à la Division du courrier et de l'enregistrement;
- Veiller à ce que tout le courrier / les documents à l'arrivée soient distribués aux fonctionnaires concernés du Secrétariat;
- Veiller à ce que tout le courrier au départ du Secrétariat soit envoyé à la Division du courrier et de l'enregistrement pour traitement;
- S'occuper de toutes les tâches de photocopie;
- Aider le préposé au classement du Secrétariat pour le classement des documents.